

LANDAISES

DANS L'OBJECTIF

Jacques Pitoux
Serial inventeur

ENTREPRISE

So Smart Design
La créativité durable

L'ŒIL DES EXPERTS

Abandon de poste et
présomption de démission

JEAN-LUC LAFENÊTRE

Président de la communauté
de communes du Pays grenadois

« NOTRE ADN :
LA CONVIVIALITÉ »



MOBILITÉS « YÉGOLUTION » SUR LA CÔTE SUD

Petit parfum de révolution sur la côte sud des Landes qui se couvre d'affiches reprenant un slogan de Mai 68, « Soyez réalistes, demandez l'impossible », pour annoncer... la gratuité de la ligne d'autobus Yégo à partir du 4 septembre. Plus prosaïque : c'est la révision des bases fiscales actée par la loi de finances qui permet à la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud de dégager le budget de 800 000 euros dédié à ce service. En prime, des arrêts permettant de garer son vélo à l'abri avant de monter dans l'autobus sont déjà installés à Seignosse, Soustons et Angresse.

COUP DE BUZZ



RUGBY LE GRAND MAUL À SAINT-PAUL-LÈS-DAX

Pour sa 3^e édition, du 26 au 28 mai, à Saint-Paul-lès-Dax, Le Grand Maul poursuit son incursion dans l'univers du rugby, pour mieux explorer ses liens avec les mots qui le racontent. Au programme notamment, en compagnie de légendes du ballon ovale comme Sylvain Marconnet ou Philippe Dintrans, des rencontres avec Guilhem Herbert autour de son ouvrage *Rugby en chœurs* (Amphora), Anne Saouter (*Être rugby*, Payot), Richard Escot (*L'Anthologie des Bleus*, Solar), des documentaires, expositions, spectacles, de la musique, de l'humour et... des mi-temps conviviales.

Espace Félix-Arnaudin
rue Abbé-Bordes
Saint-Paul-lès-Dax
05 58 56 86 86



FORÊT D'ART CONTEMPORAIN LES « GRANDES EXCURSIONS »

En près de 15 ans, la Forêt d'art contemporain est devenue une destination à part entière. Elle propose désormais des circuits de découverte de ses 27 œuvres, exposées au cœur du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Le temps d'une journée (10 h - 16 h), les 10 juin et 1^{er} juillet, guidé par l'association Connaissance de l'art contemporain, on découvre cinq œuvres discrètes ou monumentales, « entre rêve et imaginaire, mythologie et poésie », en présence de l'un de leurs créateurs.

Inscriptions : 06 19 99 34 60 – 06 78 11 23 31

SOMMAIRE



4

4 INTERVIEW

« Notre ADN :
la convivialité »
Jean-Luc Lafenêtre,
président de la
communauté de
communes du
Pays grenadois

10 DANS L'OBJECTIF

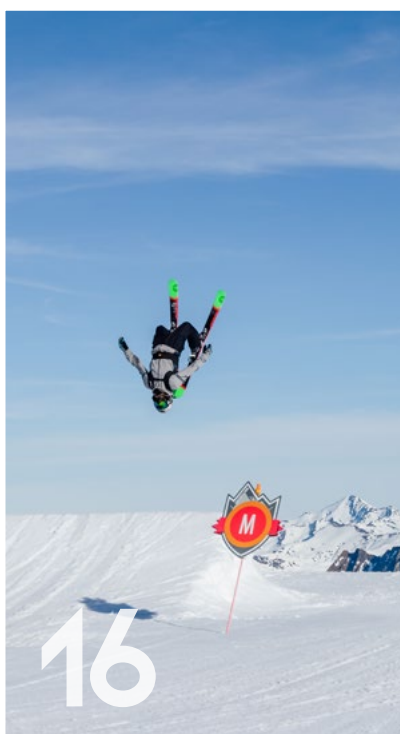
Jacques Pitoux :
serial inventeur

14 ACTU LANDES

So Smart Design :
la créativité durable

16 ACTU RÉGION

Pyénées : une saison
au goût d'exploit



16

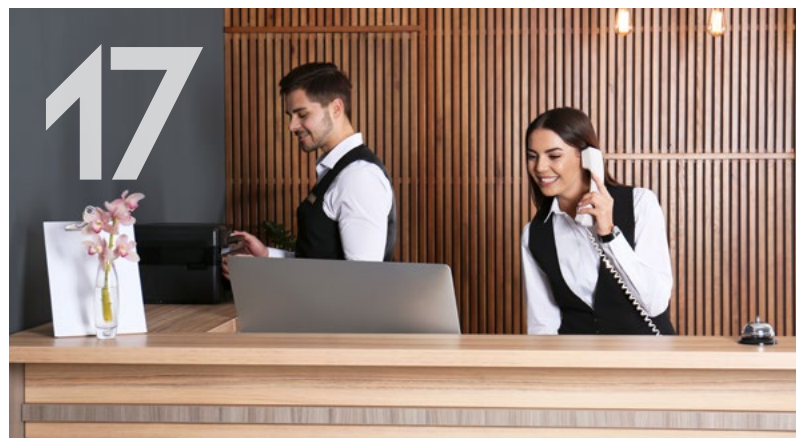
17 ON EN PARLE

20 L'ŒIL DES EXPERTS

Abandon de poste et
présomption de démission

24 SOCIAL

Smic au 1^{er} mai 2023



17



20

25 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL

APPELS D'OFFRES

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

VIE DES SOCIÉTÉS

MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE

36 QUOI DE NEUF ?

Lotos : du foie gras
aux bons d'achat

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax
• Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie **DUCOURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**, Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISSON** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëlie **SANZ**, Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD** & Raphaëlle **MOURET** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU** - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi
• Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 1 83288 • ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel : 40 € • Membre de RésoHebdoEco



« NOTRE LA CO

« Être 11 « petits »
fait notre force,
cela nous permet
de **travailler en
sérénité et bonne
intelligence** »

JEAN-LUC
LAFENÊTRE

ADN :

CONVIVIALITÉ >>

Retraité du monde agricole, Jean-Luc Lafenêtre, président de la communauté de communes du Pays grenadois et maire de Maurrin, éclaire les enjeux à venir pour l'attractivité de ce territoire « rural et convivial », entre opération de l'habitat à Grenade-sur-l'Adour, création d'une école de musique, poursuite d'un grand projet agrivoltaïque, passage du Tour de France et mise en avant de l'insolite chapelle Notre-Dame du rugby avant la Coupe du monde.

Propos recueillis par Julie DUCOURAU

Les Annonces Landaises :
Comment définir la communauté de communes du Pays grenadois pour les novices ?

Jean-Luc Lafenêtre : La communauté de communes du Pays grenadois se caractérise par sa petite taille, avec 11 communes et un peu plus de 8 000 habitants : Grenade-sur-l'Adour a 2 500 habitants, Cazères-sur-l'Adour 1 000, toutes les autres entre 80 et 800. C'est un territoire rural, en proximité avec les habitants, où la convivialité nous a toujours sauvés !

Nous sommes entourés par de grosses collectivités comme Aire-sur-l'Adour, Chalosse Tursan (Saint-Sever) et le Marsan. Nous sommes là, au milieu, à faire notre place depuis 1999, date de la création de notre intercommunalité par Pierre Dufourcq à qui j'ai succédé en 2020. C'était un très grand bâtisseur qui a toujours voulu travailler dans le consensus.

Être 11 « petits », « tan petit tan hardit » comme on dit en gascon, fait notre force, cela nous permet de travailler en sérénité et bonne intelligence, avec des facilités financières par rapport à d'autres. On se bat pour parler de territoire, Lussagnet a autant le mérite d'exister que Grenade. Et tous nos projets avancent dans le même sens. Le budget a encore une fois été adopté à l'unanimité cette année, malgré des identités politiques différentes.

LAL : Et du côté des entreprises ?

J.-L. L. : Le Pays grenadois accueille sur son territoire des entreprises très importantes comme Bernadet (BTP) et Frema (matériel agricole) à Grenade, Soléal (légumes) à Bordères, Terega (stockage de gaz) à Lussagnet, qui nous apportent quelques finances pour pouvoir mener des projets pour le terri-

toire... Nous avons aussi un tissu artisanal de qualité. Au dernier recensement, 300 entreprises étaient déclarées, incluant les micro-entrepreneurs, avec beaucoup de services.

Notre zone d'activités de Guillemet, montée en 2008 à Grenade a, elle, eu du mal à démarrer. Depuis le Covid, il y a des projets, ça repart doucement. Le Sictom du Marsan (ordures ménagères) auquel nous adhérons, est venu y monter une déchetterie et plusieurs artisans s'y sont installés. Il y a 9 hectares de terrains disponibles dont trois viabilisés. Nous avons d'ailleurs une chargée de mission qui s'occupe du développement économique du territoire.

LAL : Dans ce territoire rural, des agriculteurs se sont unis pour créer le grand projet agrivoltaïque Terr'Arbouts. Comment la communauté de communes s'est-elle positionnée ?

J.-L. L. : Le projet touche trois communes : Maurrin, Castandet et Le Vignau. L'idée est partie d'agriculteurs à qui on a demandé de changer de méthodes (arrêt des intrants chimiques) pour que la population accède à une eau de meilleure qualité. C'est soit l'utilisation de produits bio, soit le zéro phyto. Face à ce constat et compte tenu de la nature des sols, c'était la perte des agriculteurs. Avec ce projet, les ressources indirectes de l'électricité issue du photovoltaïque viendront en complément de leur rendement agricole plus faible.



« Il faut faire attention à ne pas faire n'importe quoi avec le photovoltaïque »

L'ensemble des élus communautaires est vigilant sur ce projet : il faut faire attention à ne pas faire n'importe quoi avec le photovoltaïque en termes de changement paysager [à Maurrin, plus de 10 % de la surface du village accueillera des panneaux, NDLR], de pratique de chasse, d'équilibre de l'environnement, de maintien de l'activité agricole, etc. Les agriculteurs ont fait preuve d'intelligence : ils ont décidé de mutualiser la ressource financière que vont générer les panneaux car certains peuvent en avoir sur leurs parcelles, d'autres pas, ils ont fait pot commun afin que tout le monde se retrouve dans ce projet agricole très ambitieux, en lien aussi avec les entreprises locales (Aqualande, Protifly, Oléandes, etc.) dans un système d'économie circulaire.

La communauté de communes est impactée au travers du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) qui doit être modifié pour indiquer les parcelles agricoles de la mention « PV » pour photovoltaïque. La nature des parcelles reste « Agricole ».

LAL : Qu'en est-il de la transmission d'exploitations agricoles sur le territoire ?

J.-L. L. : L'agriculture est très importante sur le secteur. Il y a de moins en moins d'élevages bovins, pareil pour les palmipèdes, certains producteurs proches de la retraite ont arrêté avec les crises aviaires. Nous sommes en réflexion avec le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) Adour Chalosse Tursan qui regroupe six communautés de communes, sur la question de la transmission des exploitations, pour mettre en avant, avec la chambre d'agriculture, la Safer et Agrobio40, les possibilités

de rencontres entre exploitants proches de la retraite et nouveaux arrivants dans le métier. Sur des projets bien spécifiques, nous pouvons aider à l'installation avec des fonds européens.

Le Pays grenadois est aussi territoire pilote pour ce qui est du foncier lié aux friches afin de les remettre en valeur et en culture. Nous avons ainsi un projet Etal 40 [Espace test agricole, dispositif départemental d'accompagnement pour les futurs exploitants agricoles, NDLR] qu'on espère voir aboutir cet automne pour acquérir 3 hectares de terre et ainsi accueillir deux maraîchers sur Grenade.

LAL : Comment avance le projet de redynamisation Petites villes de demain dont bénéficie Grenade-sur-l'Adour ?

J.-L. L. : Nous venons de signer une convention avec la ville de Grenade, le conseil départemental et l'État. Nous avons partagé les compétences d'un chef de projet avec la communauté de communes de Villeneuve-de-Marsan qui nous ressemble, pour avancer dans la redynamisation des centre-bourgs. En dynamique et en bonne intelligence, la ville de Grenade va s'occuper de la redynamisation de son centre, et la communauté de communes va prendre tout ce qui concerne l'habitat. Nous lançons en juillet une opération programmée de l'habitat vers les propriétaires bailleurs et occupants avec des aides intéressantes cumulables avec celles de l'État.

Après enquête de Soliha [acteur associatif de l'habitat privé à vocation sociale, NDLR], on sait qu'il y a une vacance très importante dans les centres-bourgs de Grenade, Cazères et Larrivière, qui

LE PAYS GRENADOIS EN CHIFFRES

11 communes : Artassenx, Bascons, Bordères-et-Lamensans, Castandet, Cazères-sur-l'Adour, Grenade-sur-l'Adour, Larrivière-Saint-Savin, Le Vignau, Lussagnet, Maurrin et Saint-Maurice-sur-l'Adour

8 059 habitants

Budget : 9,6 millions d'euros en fonctionnement et 4,2 millions en investissement

29 élus et 80 salariés

dépasse les 13 %, avec un potentiel de logements à réhabiliter. Il faut encourager les propriétaires à faire des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation. La location à des prix modérés par la suite doit permettre d'attirer de nouveaux habitants, des jeunes couples qui veulent fonder une famille et trouver leur premier logement !

Nous réfléchissons aussi avec des entreprises du territoire qui sont à la recherche de logements pour leurs salariés qui parfois viennent de Pau chaque jour. Avec trois quarts d'heure de route, les jeunes ne restent pas.

Il est aussi question d'acquérir un espace commercial pour le louer, et ainsi accompagner le lancement d'une activité commerciale. Un projet de Maison de santé est aussi en cours pour attirer de nouveaux médecins et accompagner les professionnels de santé dans leur pratique. Notre intérêt est d'accueillir des internes et leur donner envie de rester sur



le territoire. Pas de plage ni de surf ici, à moins de trouver une grosse vague sur l'Adour... mais nous comptons les attirer par le bien-vivre ensemble, les activités nature, nos fêtes, et toute la convivialité qui fait notre spécificité et notre ADN.

LAL : La création d'une crèche et la construction d'une nouvelle école de musique participent aussi à cette attractivité...

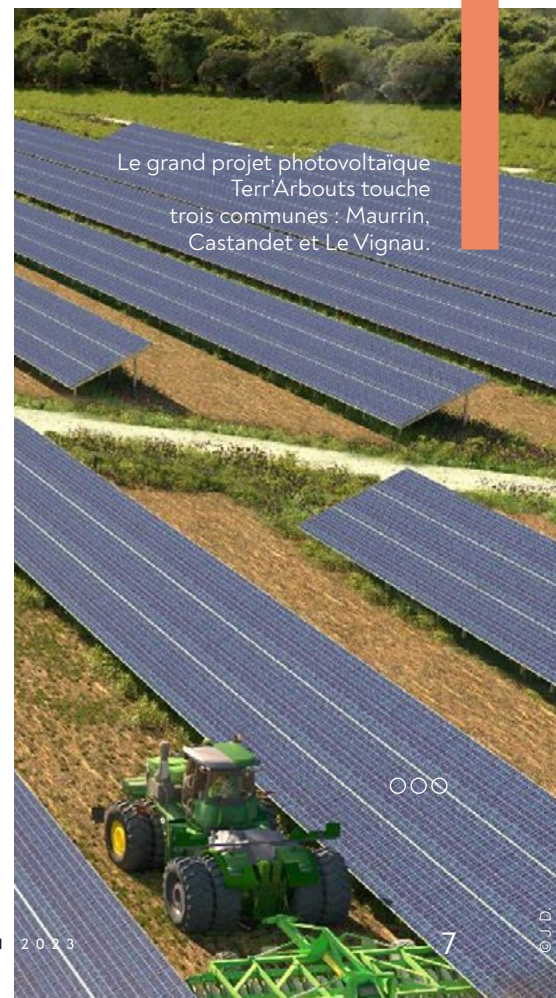
J.-L. L. : Nous disposons d'un relais d'assistantes maternelles et constatons une baisse du nombre de places d'accueil. Si on veut accueillir de nouvelles populations, les services doivent suivre et les familles doivent avoir le choix pour la garde des enfants, une crèche est indispensable, on espère être sur la construction en 2024.

La première pierre de l'école de musique (1,2 million d'euros), avec panneaux photovoltaïques en auto-consommation, a été posée en fin d'année pour accueillir sur un seul site tous nos élèves, jusqu'alors éparpillés dans plusieurs salles et au centre de loisirs. Cela va apporter



INTERVIEW

© J.L.D.



Le grand projet photovoltaïque Terr'Arbouts touche trois communes : Maurrin, Castandet et Le Vignau.

000

© J.L.D.

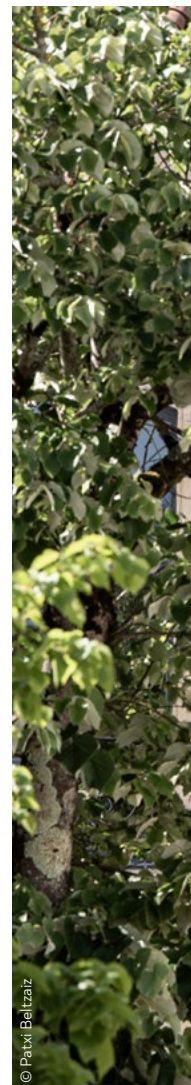
« Nous lançons en juillet une **opération programmée de l'habitat** vers les propriétaires bailleurs et occupants avec **des aides intéressantes** cumulables avec celles de l'État »

des projets nouveaux d'animations et attirer les familles. Déjà, on sent un engouement : on est passé cette année de 85 à 110 élèves accompagnés par 10 professeurs, personnels de la communauté de communes. Et cela rejaillit ensuite sur les bandes locales.

En termes d'animations, le Tour de France qui passe par Saint-Maurice, Grenade et Maurrin, le 4 juillet, est attendu par beaucoup : on va faire profiter les enfants de la caravane et du passage des cyclistes. On va donner une dynamique avec l'office de tourisme autour de l'événement. Tout comme on le fera pour la Coupe du monde de rugby, en septembre, avec une « coupe du monde des écoles du territoire » pour des rencontres festives. Ce sera l'occasion de mettre en lumière la chapelle Notre-Dame-du-rugby à Larrivière-Saint-Savin.

UN FORUM DES MÉTIERS AVEC LES JEUNES

Une enquête a été récemment lancée localement pour « mieux savoir ce que les jeunes attendent sur le territoire », au travers d'un questionnaire ouvert à tous. Le conseil communautaire des jeunes est déjà très dynamique : ils ont gagné l'an passé le Budget participatif citoyen des Landes pour créer un skatepark. Ils ont aussi lancé un premier Forum des métiers avec les professionnels et entrepreneurs locaux qui verra sa deuxième édition en octobre prochain : « C'est une initiative extraordinaire pour faire connaître les métiers, selon Jean-Luc Lafenêtre. Les jeunes, j'y crois beaucoup. Quand j'étais jeune, on m'a fait confiance, j'essaie de redonner autant. »



© Paxi Beltzair



© D.R.



La première pierre de l'école de musique (1,2 million d'euros), avec panneaux photovoltaïques en autoconsommation, a été posée en fin d'année



JACQUES PITOUX

SERIAL

INVENTEUR

Gersois de naissance habitant depuis sept ans entre Mimizan et Biscarrosse, Jacques Pitoux, multi-primé au concours Lépine, a déposé, en 30 ans, une quarantaine de brevets d'inventions. Avec sa dernière création (une boule portable qui éteint les départs de feu), l'ancien DJ s'est décidé à monter une entreprise pour la première fois de sa vie.

Par Julie DUCOURAU

Il a encore une boîte en carton de modélisme dans son atelier de Biscarrosse, souvenir d'enfance avec son frère aîné qui lui faisait construire ses mini-avions pour les faire voler. « Il avait aussi la collection encyclopédique « Tout l'Univers », je la lui empruntais et je potassais les grandes inventions, de Léonard de Vinci à nos jours », se souvient Jacques Pitoux. Et de rire aux éclats en racontant les fois où il a fait sauter les plombs de la maison familiale, à côté de Nogaro, en tentant de reproduire un électro-aimant.

JUSQU'EN CHINE

Pourtant, c'est vers l'univers de la musique qu'il se tourne à l'entrée dans la vie active. Son premier métier ? DJ en boîte de nuit, dans le Gers et ailleurs, puis la production musicale dans un studio de funk à Paris, avant de travailler au côté de Jean Renard, le producteur de Mike Brant qui a aussi écrit pour Johnny Hallyday.

« J'en ai eu marre et un ami m'a proposé d'aller faire de la com en Vendée, pour des campagnes de pub avec des camions sandwiches ». Lors d'un repas chez des amis à Nantes, en ouvrant du champagne, le bouchon saute et un quart de la bouteille est perdu. S'en suit un débat à table sur le sujet... Il réfléchit toute la nuit à simplifier l'ouverture, part le lendemain se documenter en librairie, rencontre des viticulteurs, étudie les formes de bouchons, la pression à l'ouverture... et finit par inventer un bouchon avec mini-chambre à air intégrée et une goupille pour ouvrir sans fracas, comme un vin tranquille. Il décroche la médaille d'argent du concours Lépine en 1996. Une dépêche de l'Agence France-Presse sur lui, et c'est l'emballage médiatique : « C'était fou ! De TF1 jusqu'au « Washington Post » ! » Si deux maisons de champagne l'ont suivi dans l'aventure Easy Pop, l'invention finit par faire flop : « En fait, les gens aiment le champagne aussi pour le cérémonial du bouchon ! »

JACQUES
PITOUX



○○○

DES RÉUSSITES ET DES RATÉS

Dans sa vitrine de Géo Trouvetou de l'atelier de Biscarrosse, sont rangées la plupart de ses autres inventions au fil des ans : un tire-bouchon en un seul mouvement sans effort, un ouvre-huîtres comme pour décapsuler un soda, un limonadier double-cran, une salière qui fait le vide d'air pour éviter le sel aggloméré, ou encore une cafetière multi-dosettes qu'il n'a jamais pu commercialiser : « J'ai eu l'idée première de la machine, je suis passée sur une émission de M6 avec, mais le jury n'en voyait pas l'intérêt. Depuis, c'est passé dans le domaine public, assure-t-il. Une marque l'a lancé, ils en vendent 150 par semaine et je n'ai pas les moindres royalties dessus ! C'est comme ça, c'est le monde de l'innovation ! »

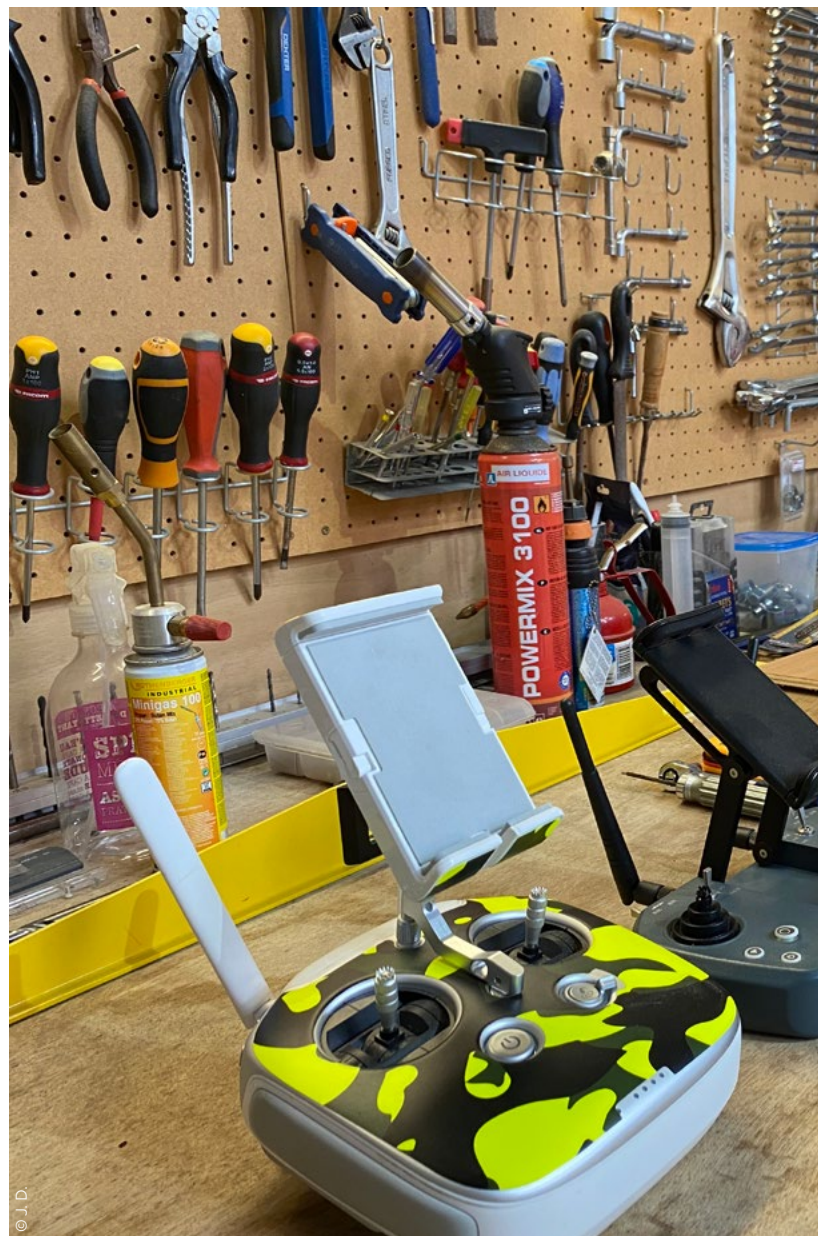
« Je suis allé chercher des business angels à Monaco, Cannes, en Normandie... et **c'est à Mimizan-Plage que je les ai trouvés** »

À chaque fois, des dizaines de prototypes sont nécessaires avant d'arriver au résultat. L'argent gagné dans la vente d'un brevet est réinvesti dans un nouveau projet. Moment important dans sa vie : sa rencontre avec un industriel français basé à Hong Kong, un des leaders mondiaux des ustensiles de cuisine. À sa demande, Jacques Pitoux part, avec le dessinateur industriel Pierrick Duret, s'installer en Chine, en 2012, pour développer de nouveaux produits : « On a vendu chacun nos maisons, on est parti là-bas et on a travaillé sur 35 produits différents d'innovation pendant quatre ans. »

Là, il raconte aussi avoir créé les premiers prototypes de verre avec paille et couvercle intégrés : « Mon partenaire à Hong Kong m'avait demandé de trouver un truc contre la drogue du violeur. Mais je n'étais pas convaincu par mon produit, je lui ai donné l'innovation... »

ALLER PLUS LOIN

Après une expérience à Dubaï, il rentre sur la côte landaise, pas loin de Cazaux où il a fait son service militaire plus jeune en mettant à profit son expérience dans le modélisme. À discuter avec des amis pompiers des Bouches-du-Rhône, il met au point, en 2018, un premier drone pompier avec boule extinctrice larguée depuis les airs. Nouveau grand prix au concours Lépine, mais lui juge ses résultats pas encore assez



fiables. À la faveur du confinement, il réfléchit à un usage pour les particuliers avec un éclat à l'impact. En reprenant le système de boule existant d'un inventeur thaïlandais commercialisé sous la marque Elide Fire, il met au point dessus un nouveau dispositif, avec capteurs de choc reliés à un inflammateur pyrotechnique. Son brevet Choc&Start, obtenu après trois ans de travail et déposé dans 61 pays (150 000 euros de coût), permet « une utilisation très sûre même si la boule est secouée. Il suffit de tirer la languette et de lancer la boule sur le départ de feu, ce qui va projeter la poudre - du phosphate de monoammonium - sur 10 m² environ et ainsi arrêter les flammes », détaille-t-il. Et cette fois-ci, Jacques Pitoux décide d'aller plus loin, sur les conseils de son partenaire de Hong Kong qui lui finance alors la partie recherche et développement pour fabriquer désormais ses propres boules extinc-



Après des années en Chine et à Dubaï, Jacques Pitoux a ouvert son atelier à Mimizan, puis à Biscarrosse.

trices. « C'est la première fois où je passe d'inventeur à entrepreneur alors que je m'étais toujours promis de ne jamais le faire ! »

Sa société Block'Fire a nécessité de gros investissements pour démarrer la production qui se fait en Turquie et en Chine. « J'ai levé 450 000 euros en vendant des parts de brevet et puis, je suis allé chercher des business angels à Monaco, Cannes, en Normandie... et c'est à Mimizan-Plage que je les ai trouvés grâce à un ami promoteur immobilier ! »

La commercialisation est prévue pour le mois de juin sur le site internet de sa marque via Amazon, et cet automne - si tout va bien - chez un gros distributeur français du bricolage. Une grande campagne de publicité doit bientôt démarrer avec des spots TV. Objectif : vendre 75 000 boules la première année, avant de se développer sur l'Europe et, pourquoi pas, le monde.

EN QUELQUES MOTS...

Le mot qui vous définit le mieux : **l'ambition**

Le lieu qui vous inspire : **mon atelier**

L'invention que vous auriez aimé trouver : **internet**

La personne que vous rêveriez de rencontrer : **Thomas Pesquet**

Si vous étiez...

un objet : **un couteau suisse**

un plat cuisiné : **les œufs mimosa**

un sport : **la voltige aérienne**

un chanteur : **Mylène Farmer**



Son bouchon Easy Pop lauréat du concours Lépine en 1996

SO SMART DESIGN

LA CRÉATIVITÉ DURABLE

Depuis Baigts, en Chalosse, So Smart Design, fondée en 2018 par l'ex-directeur de l'École supérieure de design de Mont-de-Marsan, François Levasseur, s'apprête à lancer sa propre collection de luminaires réalisés en liège.

Par Anne TAUTOU

Baptisées « Paris-Milan » comme une promesse d'instant magiques, les lampes se distinguent par le charme de leurs lignes pures formant un triangle et la douceur de leur toucher. Elles sont signées « So Smart Design by François Levasseur » et illustrent le style à la fois singulier, discret et élégant du designer.

Après neuf ans à la tête de l'École supérieure de design des Landes et 24 en agence, François Levasseur a fondé, il y a cinq ans, So Smart Design, son agence spécialisée dans le design de produits. Et depuis quelques mois, porté par un bel enthousiasme, il travaille sur une ligne de luminaires et de mobilier pour la maison qu'il commercialisera en 2024. En cours aussi, une collection inédite de mobilier urbain réalisée à partir de matériaux écoresponsables dont les maquettes ont été sélectionnées à la Biennale du design de Saint-Étienne l'an passé. « Le développement durable représente une source d'inspiration et de créativité. Il suffit de rencontrer les nouveaux acteurs en matière d'innovation sur les matériaux pour mesurer l'infini des possibilités d'usage », explique le fondateur de l'agence installée à Baigts. Naturellement pour sa nouvelle gamme de lampes, il a choisi de se rapprocher d'Agglolux, spécialiste de la transformation du liège à



Soustons. « Le liège est un matériau exceptionnel à faible densité, résistant, isolant et surtout 100 % naturel, renouvelable et biodégradable », souligne-t-il.

« MON ATOUT, C'EST LA DIVERSITÉ »

Le designer a choisi le marché du produit qu'il associe à l'aménagement d'espace et au graphisme pour ne pas risquer de s'enfermer uniquement dans le domaine industriel. « Ces trois domaines sont étroitement liés. Mon atout, c'est justement la diversité des secteurs d'activité que j'ai explorés. J'essaie de mettre en avant mon expérience, mon savoir-faire et aussi une méthode de travail agile. »

Distributeur automatique signé So Smart Design pour l'entreprise girondine 3JD, spécialisée dans la distribution du vrac liquide



© D. R.

Diplômé du prestigieux Créapôle ESDI, François Levasseur a commencé sa carrière à Paris à l'agence Design Service, avant de créer Phœbus Design, sa première agence dans laquelle il travaille pendant 14 ans pour de grands groupes tels que Stylevan, Electrolux, Chaffoteaux et Maury, Legrand, Outils Wolf, Savoye... Jusqu'au jour où Michel Ducassé, directeur général de la chambre de commerce et d'industrie des Landes, le convainc de relever un nouveau challenge : lancer et développer la nouvelle École supérieure de design des Landes à Mont-de-Marsan.

S'il avoue avoir vécu une formidable aventure dans cette école dont il a écrit les programmes, il décide de passer le flambeau en 2017 avec la sensation d'une mission accomplie. En 2018, il fonde sa deuxième agence So Smart Design et retrouve le plaisir de la création.

« NE PAS SE CONTENTER DE LA FORME ET DU LOOK »

« Le design permet de valoriser les capacités d'innovation d'une entreprise, améliorer la qualité perçue de ses produits, leur esthétique et leurs usages », rappelle-t-il. Sa clientèle, majoritaire en Nouvelle-Aquitaine, s'étend sur la France entière : « J'ai réalisé des vans en Bretagne et des camions de transport de chevaux pour Théault en Normandie. » Font Vendôme et Randger, les marques leaders du groupe Trigano, ont fait appel à ses services pour l'aménagement intérieur, le design des selleries, l'éclairage et les accessoires de leurs célèbres vans et

camping-cars. François Levasseur collabore aussi avec une kyrielle de PME dans les secteurs du mobilier, de la mobilité et de l'énergie. Il vient de réaliser des distributeurs automatiques pour l'entreprise girondine 3JD (leader français dans la distribution du vrac liquide) et du mobilier réfrigéré pour Epta France à Hendaye (leader du marché de la réfrigération pour les grandes surfaces). Passant d'un univers à l'autre, il étudie aussi bien la ligne d'une future plancha landaise que celle des pupitres du cluster de surf Eurosim à Hossegor. « J'aime apprendre et expérimenter. Je recherche en ce moment un nouveau concept de stations de recharge pour vélos électriques qui serait presque « invisible » en milieu naturel, le long de nos plages et de nos chemins », ajoute l'infatigable entrepreneur.

Pour chaque projet, la démarche est la même. Il propose plusieurs étapes avant de mettre au point le concept final sur plan intégrant toutes les spécificités liées à l'esthétique, aux matériaux, à l'ergonomie, compatibles avec les coûts de fabrication de l'entreprise. « Je dessine beaucoup pour pouvoir communiquer l'idée générale, avant de réaliser ma propre maquette. Il est important aussi d'apporter un regard extérieur, un conseil sur les nouveaux usages et les nouvelles tendances et ne pas se contenter de la forme et du look. »



FRANÇOIS LEVASSEUR

Fondateur de So Smart Design

PYRÉNÉES UNE SAISON AU GOÛT D'EXPLOIT



© NPY/DR

Malgré un contexte d'inflation et des contraintes de fermeture en décembre et janvier, les stations du réseau N'Py affichent un bilan satisfaisant, notamment grâce aux vacances de février.

Par Hermance HITTE

Serge Reggiani affirmait qu'il fallait « croire au soleil en adorant la neige », l'hiver 2022-2023 dans les Hautes-Pyrénées l'aurait comblé. Si les deux ont marqué en abondance la saison, les températures trop chaudes ont joué les mauvais génies et le bilan qui la marque fait office d'un véritable exploit au regard de ces conditions particulières. Alors qu'elles ont été contraintes de fermer leurs pistes durant les vacances de Noël et en janvier, engendrant une perte de fréquentation de 39 % et 20 % sur ces périodes, les stations N'PY affichent 1 950 963 journées. Une baisse de 9 % par rapport à l'exceptionnelle saison de l'an passé... et un moindre mal avec un démarrage tardif et un enneigement particulièrement fluctuant. Des résultats satisfaisants qui s'inscrivent dans un contexte d'inflation et de crise énergétique, compensés par la hausse de 6 % enregistrée pendant les vacances de février, auxquels il faudra ajouter ceux de Caunterets.

LE SITE LEADER DU MARCHÉ PYRÉNÉEN

L'achat des forfaits via le site n-py.com connaît une embellie de 8 % qui, avec 1 966 256 visiteurs uniques et 11 496 965 pages fréquentées en fait le leader du marché pyrénéen du ski. Un succès virtuel conforté par l'application qui, elle aussi, est en tête avec 85 582 utilisateurs actifs cette année au lieu des 75 592 de 2021-2022. La nouvelle carte No Souci Pyrénées qui permet désormais de skier de l'Atlantique à la Méditerranée a connu un réel succès puisque ses ventes frôlent les 100 000, un chiffre qui, cumulé aux ventes internet, représente 38 % des ventes totales.

Les nouvelles options de transport mises en place par N'PY et les stations, avec notamment l'accès direct train ou avion et bus, connaissent une augmentation de 70 % du volume d'affaires. Des résultats qui confirment que « les efforts engagés sont pertinents et doivent être amplifiés », souligne le réseau. Réseau dont les équipes sont déjà à pied d'œuvre pour préparer la saison estivale, à l'instar de Peyragudes qui, dès le 13 mai, ouvre les nouvelles cabines Skyvall qui facilitent l'embarquement de VTT, mais aussi la tyrolienne installée à son arrivée. Longue de 335 m avec un saut final de 8 m, elle symbolise parfaitement l'énergie des stations qui, avec ou sans neige, savent désormais s'animer.

INDUSTRIE

EUROPLASMA CAPITALISE SUR SA CROISSANCE EXTERNE

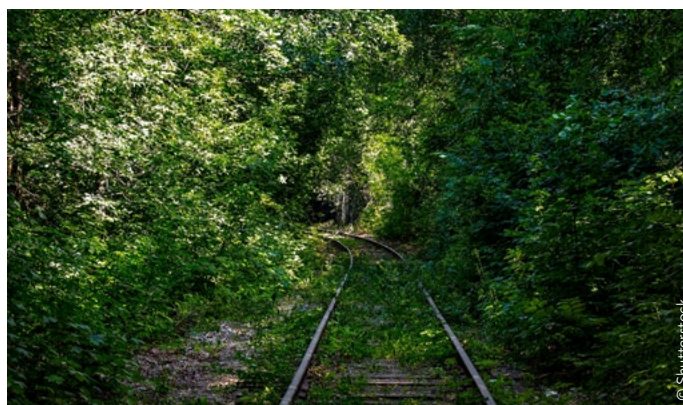
Le groupe lando-girondin Europlasma, spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets dangereux via la technologie de la torche à plasma, affiche, en 2022, un chiffre d'affaires de 14,5 millions d'euros, en hausse de 48 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est principalement liée à la croissance externe du groupe qui a racheté, en 2021, les Forges de Tarbes (Hautes-Pyrénées) pour la fabrication de corps creux, et en 2022, le site de Satma Industries (Isère), pour la production d'anodes en aluminium destinées aux condensateurs électrolytiques. En revanche, à périmètre constant, l'activité, fortement impactée par la flambée des coûts de l'énergie (+ 2,8 millions d'euros) qui a conduit à la mise à l'arrêt du site de traitement des déchets amiantés Inertam à Morcenx-la-Nouvelle pendant sept mois et demi, est en recul de 42 %.

ENTREPRISES

LA RÉGION AU SOUTIEN

Parmi les aides votées par la région Nouvelle-Aquitaine, le 9 mai dernier, trois concernent des entreprises landaises. À Castets, le groupe Dérivés résiniques et terpéniques (DRT) bénéficie d'une subvention de 193 000 euros pour son programme de recherche et développement sur la valorisation de biomasse pour la synthèse de diols-1,2, produits utilisés dans le domaine de la cosmétique comme conservateur, émoullient, agent anti-microbien et revitalisant pour les cheveux et la peau. L'objectif : obtenir, après purification par distillation, des produits neutres olfactivement, dépourvus d'odeur, tout en améliorant les rendements de la réaction.

À Roquefort, l'aquaculteur Aquaquitaine est accompagné dans la reconstruction d'une pisciculture de salmonidés à hauteur de 148 000 euros par la région et de 346 000 euros au titre du Fonds européen. Victoire Family Eyes, manufacture de lunettes conçues majoritairement avec des matériaux recyclés, créée à Soorts-Hossegor en décembre 2022, est, quant à elle, soutenue à hauteur de 65 000 euros pour son investissement dans une machine-outil à commande numérique pour fraiser les faces de lunettes, avec trois embauches à la clé.



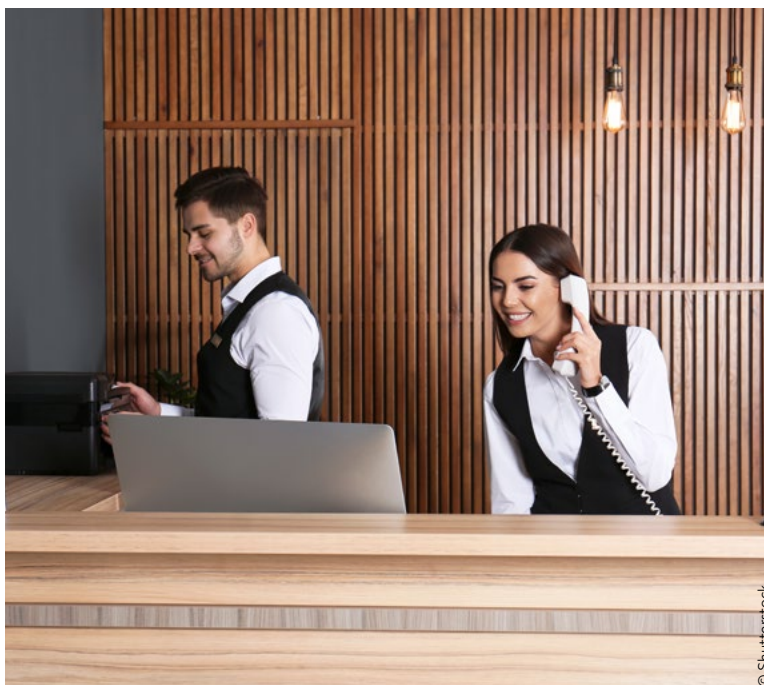
AMÉNAGEMENTS

VOIE VERTE ENTRE MONT-DE-MARSAN ET HAGETMAU

Dans le cadre du Schéma cyclable départemental 2018-2027, la voie ferrée désaffectée entre Mont-de-Marsan et Hagetmau (30,5 km) s'apprête à être transformée en voie verte pour piétons, cyclistes et cavaliers. Première étape : la signature, le 25 avril dernier, entre le département des Landes et SNCF Immobilier d'une convention de transfert de gestion de l'équipement pour une durée de 30 ans, renouvelable 20 années supplémentaires. L'enjeu, au-delà de la création de chemins de promenade : inciter les Landais à utiliser ces tracés dédiés aux mobilités douces pour les déplacements du quotidien. La nouvelle voie desservira en effet Saint-Pierre-du-Mont, Haut-Mauco avec notamment le groupe Maïsadour et le technopôle Agrolandes, Bas-Mauco, Saint-Sever, Banos, Audignon et Horsarrieu. Avec un budget de près de 8 millions d'euros pour dégager la voie, l'aménager et conforter les 86 ouvrages d'art sur le tracé, le calendrier des travaux affiche la finalisation du premier tronçon entre Saint-Pierre-du-Mont et l'Adour fin 2025, et l'achèvement de la seconde partie jusqu'à Hagetmau début 2027.

HÔTELLERIE / TOURISME VERS UNE FORMATION SUPÉRIEURE À DAX

Campus Landes, porté par la chambre de commerce et d'industrie des Landes, ouvrira, à la rentrée 2024, à Dax, un parcours de formation post-bac en management du tourisme et de l'hôtellerie. Ce cycle de trois ans conduisant à un bachelor (bac +3) reconnu par l'État, est lancé en partenariat avec l'école supérieure rochelaise, Excelia Tourism School, avec la tenue des deux premières années d'enseignement dans les Landes, la troisième étant prévue dans un premier temps sur son site de La Rochelle ou de Tours.



© Shutterstock

VENTE À DOMICILE 132 POSTES CHEZ VORWERK

Comme chaque année, Vorwerk France lance sa campagne de recrutement et recherche, pour son antenne de Dax, 132 vendeurs à domicile indépendants pour renforcer le réseau commercial de ses deux marques, le robot cuiseur Thermomix et Kobold, l'aspirateur. De plus en plus de jeunes se lancent et beaucoup d'entre eux exercent la vente à domicile comme activité complémentaire. Cette forte adhésion à la vente à domicile est facilitée par l'investissement de départ minime requis : Vorwerk dispense une formation à chaque conseiller, lui fournit le matériel nécessaire dès le début de son activité, sans investissement financier, et garantit une indépendance et une liberté totale d'organisation. La vente à domicile est une activité plébiscitée chez les femmes : 90 % des effectifs de Vorwerk France sont féminins.

www.vorwerk.com



© Vorwerk

CARNET

Cédric GOUBET est le nouveau président de Safran Helicopter Engines, leader mondial de la motorisation d'hélicoptère, basé à Bordes (64) et présent à Tarnos. Également membre du comité exécutif de Safran, il succède à Franck Saudo, nommé président de Safran Electronics & Defense. Cédric Goubet est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise en économie internationale de l'université Paris Dauphine et ancien élève de l'ENA. En 2004, il est nommé conseiller auprès du ministre de l'Économie, puis du ministre de l'Intérieur, avant d'être appelé au poste de chef de cabinet du président de la République, en 2007. Il rejoint Safran en 2010 en tant qu'adjoint au directeur général délégué chargé des opérations. En 2011, il est nommé directeur des programmes CFM de Safran Aircraft Engines, puis directeur exécutif de CFM International. En 2015, il devient directeur général de la division moteurs civils de Safran Aircraft Engines, puis président de Safran Nacelles en 2018, avant de prendre la présidence de Safran Landing Systems en 2020.



© Safran



MATHIEU
HAZOUARD

© D.R.

NOUVELLE-AQUITAINE UN PRÉSIDENT POUR LE CAMPUS RÉGIONAL DE CYBERSÉCURITÉ

L'assemblée générale du Campus régional de cybersécurité et de confiance numérique Nouvelle-Aquitaine du 25 avril dernier a élu pour président **Mathieu HAZOUARD**, conseiller régional délégué aux enjeux numériques. Le campus cyber, fondé par le conseil régional avec, entre autres, la participation de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information, « constitue le pilier central de l'ambition régionale en matière de cybersécurité et de confiance numérique. Il poursuit sa structuration et sa montée en puissance », rappelle son nouveau président. La région a ainsi accordé au campus 370 000 euros en 2022 et 650 000 euros pour 2023. En moins de six mois, l'association a presque triplé le nombre de ses membres avec 93 adhérents à ce jour.



NATHALIE
HAZERA

© Avenir Data

CHRONIQUE DU BARREAU DE DAX

ABANDON DE POSTE ET PRÉSUMPTION DE DÉMISSION

La loi prévoit désormais que le salarié qui a abandonné volontairement son poste et ne reprend pas le travail après avoir été mis en demeure de le faire est présumé démissionnaire. Comment appliquer ces nouvelles mesures ?

Par Nathalie HAZERA, avocate spécialiste
en droit du travail, à Dax et Mont-de-Marsan

Le salarié quitte soudainement son poste de travail, sans raison apparente ou légitime et sans en informer son employeur. Le salarié ne se présente plus à son poste de travail. Ces deux comportements désorganisent l'entreprise, mais aussi le travail de ses collègues puisque l'employeur n'a pas pu pourvoir à cette absence imprévue.

Ces comportements « forçaient » l'employeur à licencier le salarié, souvent pour sortir de cette situation embarrassante d'entre-deux, et pourvoir de nouveau durablement le poste de travail. Par la loi du 22 décembre 2022 et son décret d'application du 18 avril 2023, il va pouvoir engager une procédure à l'issue de laquelle le salarié qui n'aura pas repris son poste sera présumé démissionnaire.

1. AUPARAVANT

L'employeur ne pouvait jamais considérer comme démissionnaire un salarié au seul motif qu'il avait abandonné son poste de travail. Car selon une jurisprudence, la démission nécessite une volonté claire et non équivoque de rompre le contrat de travail. L'employeur n'avait donc pas d'autre choix que d'engager une procédure de licenciement, pour faute simple ou grave.

2. AUJOURD'HUI

Le salarié sera présumé démissionnaire et sera privé des allocations de chômage, si l'employeur a mis en œuvre la procédure suivante : mise en demeure (envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception) au salarié de justifier son absence et de reprendre le travail.

○○○

La loi prévoit également que l'employeur puisse remettre cette lettre en main propre contre décharge. Ce procédé ne sera sans doute jamais utilisé car cela suppose de se rendre au domicile du salarié (puisque celui-ci ne vient plus au travail), l'y trouver et que le salarié accepte de signer une telle lettre.

La démission sera présumée lorsque 15 jours calendaires se seront écoulés sans reprise du travail ou sans justification. Ce délai court à compter de la présentation de la mise en demeure.

Il est conseillé à l'employeur de rappeler que, passé ce délai, faute pour le salarié d'avoir repris son poste, ce dernier sera présumé démissionnaire.

3. LA RÉACTION DU SALARIÉ

Celui-ci peut faire obstacle à cette démission :

- En faisant un courrier indiquant qu'il a un motif légitime d'absence, tel que notamment, des raisons médicales, l'exercice du droit de retrait prévu à l'article L. 4131-1, l'exercice du droit de grève prévu à l'article L. 2511-1, son refus d'exécuter une instruction contraire à une réglementation ou la modification du contrat de travail à l'initiative de l'employeur.
- En saisissant le conseil de prud'hommes pour contester la rupture de son contrat et qu'il obtienne gain de cause devant le bureau de jugement (qui aura, en théorie, un mois pour statuer).

Nous pouvons donc supposer que le premier cas d'opposition a lieu avant l'écoulement du délai de 15 jours, puisque le second cas évoque le fait que la rupture ait eu lieu.

Le salarié peut aussi confirmer qu'il ne reviendra pas. Il sera considéré comme démissionnaire, mais uniquement à l'issue du délai laissé par l'employeur.

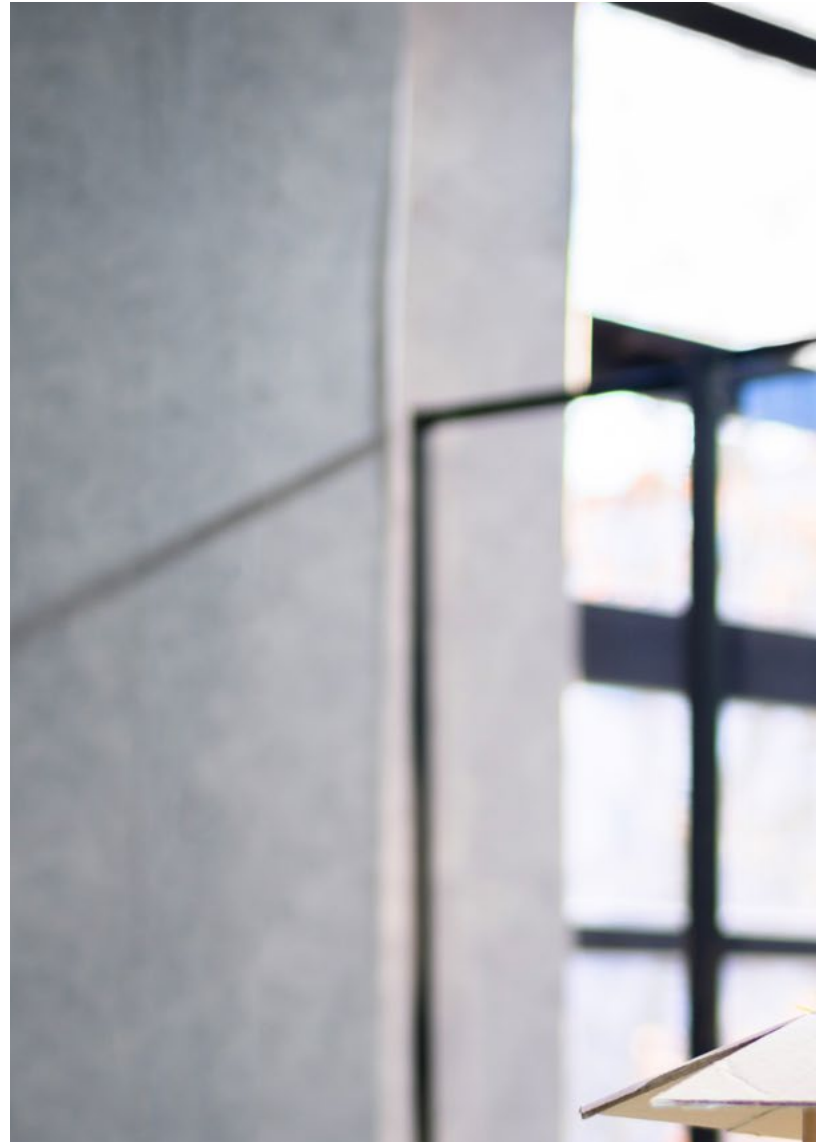
4. LES CONSÉQUENCES DE CETTE DÉMISSION

Le préavis

Le salarié est juridiquement redevable d'un préavis. Si le salarié n'exécute pas son préavis, l'employeur peut lui demander une indemnité compensatrice correspondant aux sommes que le salarié aurait perçues s'il avait exécuté son préavis (ce qui suppose une action en paiement devant le conseil de prud'hommes).

L'employeur peut dispenser son salarié d'exécuter son préavis, en lui payant ce préavis.

L'employeur et le salarié peuvent se mettre d'accord pour que le préavis ne soit pas exécuté : dans cette situation, aucune indemnité compensatrice n'est due. Le préavis de démission commence à courir à compter du jour ultime fixé par l'employeur pour la reprise du



travail de son salarié en abandon de poste. Ce jour est fixé dans la mise en demeure qu'a adressée l'employeur à son salarié.

Somme à verser

Les congés payés générés mais non pris par le salarié sont à verser.

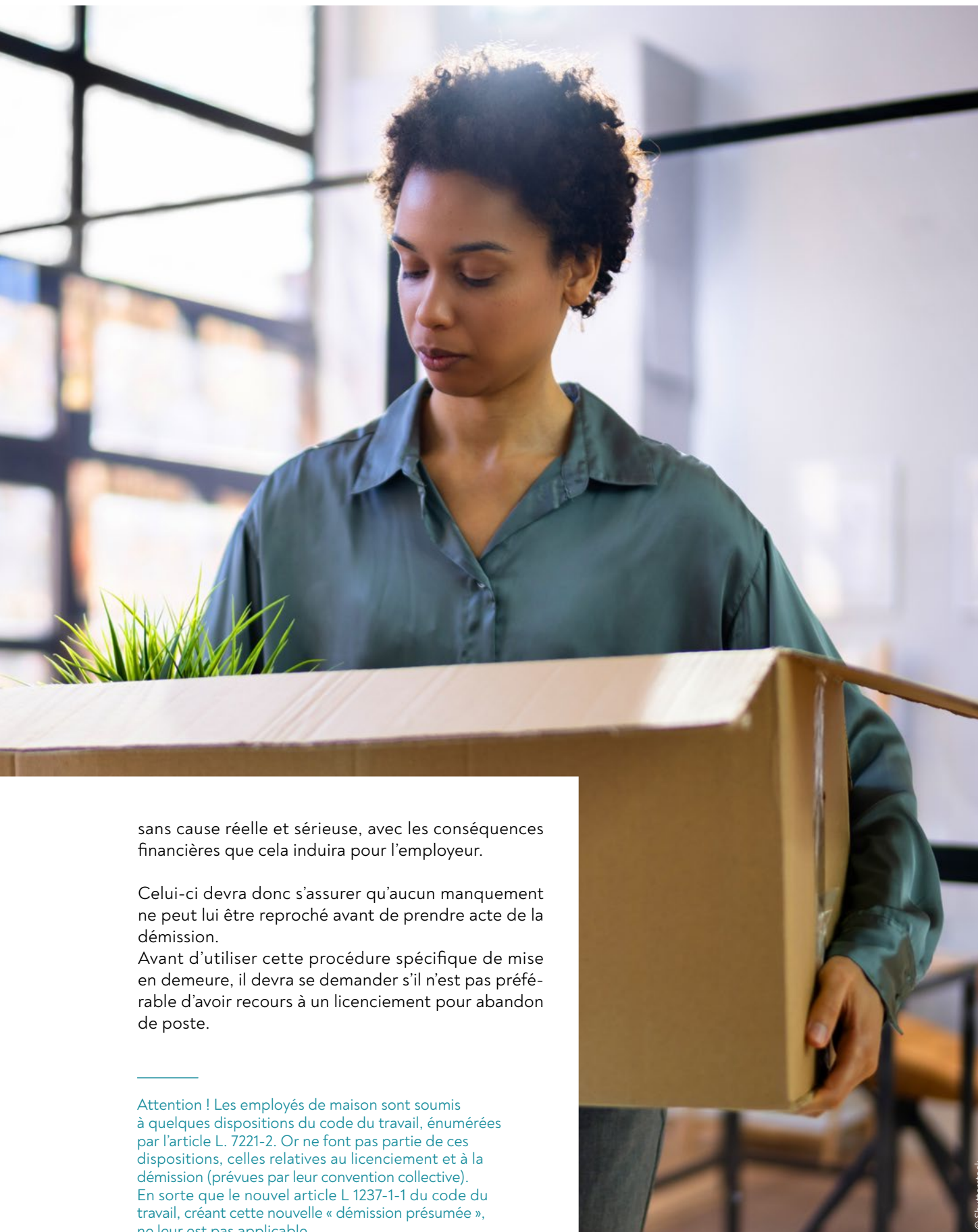
Documents de fin de contrat

Ils sont à établir conformément à toute autre rupture de contrat de travail.

5. LE LICENCIEMENT POUR FAUTE PEUT-IL ENCORE ÊTRE UTILISÉ ?

Oui. Rien ne l'interdit et parfois il sera plus opportun que cette nouvelle procédure qui n'est pas sans risque pour l'employeur.

En effet, si les juges concluent que la présomption de démission ne peut pas être retenue, la rupture devrait logiquement être requalifiée en licenciement



sans cause réelle et sérieuse, avec les conséquences financières que cela induira pour l'employeur.

Celui-ci devra donc s'assurer qu'aucun manquement ne peut lui être reproché avant de prendre acte de la démission.

Avant d'utiliser cette procédure spécifique de mise en demeure, il devra se demander s'il n'est pas préférable d'avoir recours à un licenciement pour abandon de poste.

Attention ! Les employés de maison sont soumis à quelques dispositions du code du travail, énumérées par l'article L. 7221-2. Or ne font pas partie de ces dispositions, celles relatives au licenciement et à la démission (prévues par leur convention collective). En sorte que le nouvel article L 1237-1-1 du code du travail, créant cette nouvelle « démission présumée », ne leur est pas applicable.

SMIC AU

1^{ER} MAI 2023 :

11,52 EUROS

Le Smic brut passe à 11,52 euros de l'heure, 1 747,20 euros brut par mois soit 1 383,08 euros net.



À compter du 1^{er} mai 2023, le Smic est majoré de 2,2 % et passe à 11,52 euros de l'heure (contre 11,27 euros en janvier 2023 et 11,07 euros depuis août 2022).

Cette augmentation correspond à la revalorisation automatique qui doit intervenir en cours d'année lorsque l'indice des prix à la consommation augmente d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de la dernière revalorisation du Smic.

Au 1^{er} mai 2023, le Smic brut mensuel pour 151,67 heures de travail hebdomadaire s'établit ainsi à 1 747,20 euros (contre 1 709,28 euros depuis janvier 2023).

Le Smic net passe à 9,12 euros, soit 1 383,08 euros par mois (contre 1 353 euros depuis janvier 2023).

Les salaires qui du fait de la revalorisation deviennent inférieurs au Smic doivent être augmentés en consé-

quence. En revanche, aucune disposition légale n'impose ou interdit une revalorisation des salaires supérieurs. Il est par ailleurs interdit de prévoir une indexation automatique des salaires sur le Smic dans les accords collectifs de travail (Code du travail, article L 3231-3).

La revalorisation du Smic entraîne une augmentation de la rémunération mensuelle minimale en cas d'activité partielle (Smic net) et des indemnités journalières de maladie (salaire retenu plafonné à 1,8 Smic).

Le salaire minimum des alternants (apprentissage et contrats de professionnalisation) varie en fonction de l'âge et de l'année d'apprentissage.

Apprentissage, contrats de professionnalisation

	Moins de 18 ans	Moins de 21 ans	Moins de 26 ans
1 ^{re} année (€) % du smic	3,11 27 %	4,95 43 %	6,11 53 %
2 ^e année (€) % du smic	4,49 39 %	5,88 51 %	7,03 61 %
3 ^e année (€) % du smic	6,34 55 %	7,72 67 %	8,99 78 %

Pour les jeunes salariés ayant moins de six mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité, le salaire minimum s'établit à 9,22 euros avant 17 ans (minoration de 20 %) et à 10,37 euros avant 18 ans (minoration de 10 %).

Le minimum garanti s'établit à 4,10 euros (contre 4,01 euros depuis janvier 2023). Pour les salariés des hôtels, cafés, restaurants, la valeur de l'avantage en nature au titre des repas est ainsi porté à 4,10 euros par repas et 8,20 euros par journée.

Référence
Arrêté du 26 avril 2023

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	MARS 2022	MARS 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	110,49	116,79	+ 5,7 %
INDICE HORS TABAC	104,89	115,92	+ 5,7 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS		VARIATION ANNUELLE EN %
2 ^e TRIMESTRE 2022	135,84		+ 3,6 %
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27		+ 3,49 %
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26		+ 3,5 %
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

E-mail : contact@annonces-landaises.com

Plateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires. Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

VENTES AUX ENCHÈRES

Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO

Société Civile Professionnelle
Avocats aux Barreaux de Dax, Mont-de-Marsan et Pau
Tél. 05 58 90 10 62 - 05 58 46 35 95 - 05 59 27 35 00
<https://debrisisdalalamo.fr/>

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan
Siégeant dans la salle habituelle de ses audiences au Palais de Justice de ladite ville,
Cité judiciaire, 249 avenue du Colonel Rozanoff

D'UNE MAISON À USAGE D'HABITATION

COMMUNE DE MONT-DE-MARSAN (40000)
27 avenue de la Grande Lande

MISE À PRIX : 130 000 €

Avec une faculté de baisse d'un quart à défaut d'enchères
Au plus offrant et dernier enchérisseur

**L'ADJUDICATION AURA LIEU
LE JEUDI 22 JUIN 2023 À 14 H 30**

Visite assurée le vendredi 9 juin 2023 de 14 h à 15 h par la SCP COUCHOT-
MOUYEN, commissaires de justice à Dax,

Qu'aux requête, poursuites et diligences de la SELARL C'JUST représentée par Maître David HOUDAIN, commissaire de justice, demeurent 13 Place Joseph Pancourt à Mont-de-Marsan (40000), en qualité de liquidateur selon jugement du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan du 13 février 2023, ayant pour avocat Maître Briec DEL ALAMO, membre de la société civile professionnelle CABINET de BRISIS & DEL ALAMO, avocat au barreau de Mont-de-Marsan y demeurant 2 rue Dominique de Gourgues BP 16, 40000 Mont-de-Marsan Cedex,

Il sera procédé le jeudi 22 juin 2023 à 14 h 30 en l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, au Palais de Justice de ladite ville, Cité judiciaire, 249 avenue du Colonel Rozanoff à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur des biens suivants :

Désignation : Commune de Mont-de-Marsan (40000), 27 avenue de la Grande Lande, sur une parcelle cadastrée Section BK n° 322 d'une contenance de 05 a 86 ca, une maison à usage d'habitation comprenant au rez de chaussée, entrée, cuisine, salon-séjour avec salle à manger, couloir et dégagement, une chambre, une salle de bains avec wc, garage ; et à l'étage, une chambre, un bureau et une salle de bains avec wc. Bien actuellement occupé.

Mise à prix : Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, par Maître Briec DEL ALAMO, avocat associé de la Société Civile Professionnelle Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO, et dont il peut être pris connaissance audit greffe, au Cabinet de l'avocat poursuivant, les sites <https://avoventes.fr/cabinet/cabinet-de-brisis-del-alamo-mont-de-marsan> et <https://debrisisdalalamo.fr/>, les enchères seront portées par ministère d'avocat exerçant près ledit Tribunal sur la mise à prix de :

CENT TRENTÉ MILLE EUROS.....130.000 €

Avec faculté de baisse d'un quart à défaut d'enchères.

Frais Emoluments et enregistrement TVA s'il s'en produit, en sus.

Le présent placard est fait et rédigé par l'Avocat soussigné à Mont-de-Marsan le 17 mai 2023

Maître Briec DEL ALAMO avocat associé de la Société Civile Professionnelle Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO

L23AL02457

Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO

Société Civile Professionnelle
Avocats aux Barreaux de Dax, Mont-de-Marsan et Pau
Tél. 05 58 90 10 62 - 05 58 46 35 95 - 05 59 27 35 00
<https://debrisisdalalamo.fr/>

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES PAR SUITE DE LICITATION

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan
Siégeant dans la salle habituelle de ses audiences au Palais de Justice de ladite ville,
Cité judiciaire, 249 avenue du Colonel Rozanoff

D'UN BÂTIMENT À USAGE DE HANGAR ET DES PARCELLES DE TERRES

cadastrées Section C n° 1423-1427-1428-1430
D'une contenance totale 18 a 50 ca
COMMUNE DE GABARRET (40130)
« Lieudit Bordenave »

MISE À PRIX : 28 000 €

Avec deux facultés de baisses successives d'un quart chacune du prix initial à défaut d'enchères
Au plus offrant et dernier enchérisseur

**L'ADJUDICATION AURA LIEU
LE JEUDI 22 JUIN 2023 À 14 H 30**

Visite assurée le vendredi 9 juin 2023 de 11 h à 12 h par la SCP COUCHOT-
MOUYEN, commissaires de justice à Dax,

Qu'aux requête, poursuites et diligences de la SELARL EKIP' représentée par Maître Christophe MANDON, mandataire judiciaire, demeurent 7 bis Place Saint-Louis à Mont-de-Marsan (40000), en qualité de liquidateur selon jugement du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan du 6 juillet 2018 et selon ordonnance du 19 avril 2019, ayant pour avocat Maître Briec DEL ALAMO, membre de la société civile professionnelle CABINET de BRISIS & DEL ALAMO, avocat au barreau de Mont-de-Marsan y demeurant 2 rue Dominique de Gourgues BP 16, 40000 Mont-de-Marsan Cedex,

En présence de Madame Jeannine Elisabeth BECKER divorcée en premières noces et remariée à Monsieur Gérard DUCOURNEAU, demeurant 1280 route de Pessalle à 32190 Marambat,

Il sera procédé le jeudi 22 juin 2023 à 14 h 30 en l'audience du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, au Palais de Justice de ladite ville, Cité judiciaire, 249 avenue du Colonel Rozanoff à la vente aux enchères publiques par suite de licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur des biens suivants :

Désignation : Commune de Gabarret (40310), « Lieudit Bordenave », un bâtiment à usage de hangar et des parcelles de terres cadastrées Section C n° 1423-1427-1428-1430 d'une contenance totale de 18 a 50 ca. Bien libre de toute occupation.

Mise à prix : Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges contenant les conditions de la vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, par Maître Briec DEL ALAMO, avocat associé de la Société Civile Professionnelle Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO, et dont il peut être pris connaissance audit greffe, au Cabinet de l'avocat poursuivant, les sites <https://avoventes.fr/cabinet/cabinet-de-brisis-del-alamo-mont-de-marsan> et <https://debrisisdalalamo.fr/>, les enchères seront portées par ministère d'avocat exerçant près ledit Tribunal sur la mise à prix de :

VINGT-HUIT MILLE EUROS..... 28.000 €

Avec deux facultés de baisses successives d'un quart chacune du prix initial à défaut d'enchères

Frais Emoluments et enregistrement TVA s'il s'en produit, en sus.

Le présent placard est fait et rédigé par l'Avocat soussigné à Mont-de-Marsan le 16 mai 2023

Maître Briec DEL ALAMO, avocat associé de la Société Civile Professionnelle Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO

L23AL02453

**POUR VOTRE
COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

Maître Sophie DARSAUT-DARROZE
 Avocat au Barreau de Mont-de-Marsan
 2 Rue de la Pépinière 40000 Mont-de-Marsan

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Devant le Juge de l'Exécution de Mont-de-Marsan, Palais de Justice
 249 Avenue du Colonel Rozanoff

D'UNE MAISON D'HABITATION

COMMUNE DE GABARRET (40310)

59 Avenue de la Gare

MISE À PRIX : 37.800 €

Au plus offrant et dernier enchérisseur

**L'ADJUDICATION AURA LIEU
LE JEUDI 22 JUIN 2023 À 14 H 30**

Visite assurée le mercredi 7 juin 2023 de 14 h à 15 h par la SCP COUCHOT-MOUYEN - Commissaires de Justice à Dax (Landes)

Aux requêtes, poursuites et diligences de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, S.A. Coopérative à Capital Variable, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 434 651 246, dont le siège social est 106 Quai de Bacalan, CS 41272 à Bordeaux Cedex (33076) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour Avocat Plaidant Maître Pierre-Olivier DILHAC de la SELARL ASTRÉA, Avocat au Barreau de Dax y demeurant 20 Rue Cazade, BP 238, 40105 Dax Cedex et pour Avocat Postulant, Maître Sophie DARSAUT-DARROZE, Avocat au Barreau de Mont-de-Marsan y demeurant 2 Rue de la Pépinière 40000 Mont-de-Marsan qui se constitue et occupera sur la présente et ses suites ;

Il sera procédé le **jeudi 22 juin 2023 à 14 h 30**, à l'audience du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, au Palais de Justice de ladite ville, 249 Avenue du Colonel Rozanoff, à la vente aux enchères **EN UN SEUL LOT** au plus offrant et dernier enchérisseur des biens suivants :

Désignation : Commune de Gabarret (40310), 59 Avenue de la Gare, cadastrée Section C, n° 1686, d'une contenance 2a 15ca, une maison d'habitation comprenant un séjour, une cuisine, un petit cellier, un couloir desservant un WC, une salle d'eau et une chambre.

Mise à prix : Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges contenant les conditions de la vente déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan par Maître Sophie DARSAUT-DARROZE, et dont il peut être pris connaissance audit greffe (N° RG : 21/00052) ou sur le site du Conseil National des Barreaux AVOVENTES (<https://avoventes.fr> - Barreau : Mont-de-Marsan - Renseignements complémentaires : 05.58.74.47.07), les enchères seront portées par ministère d'avocat exerçant près ledit Tribunal sur la mise à prix de : TRENTE SEPT MILLE HUIT CENTS EUROS..... 37.800 euros

Frais, émoluments et enregistrement TVA s'il s'en produit, en sus.

Le présent placard est fait et rédigé par l'Avocat soussigné, à Mont-de-Marsan, le 9 mai 2023.

Maître Sophie DARSAUT-DARROZE

L23AL02330

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité qui passe le marché :

COMMUNE DE MONTFORT-EN-CHALOSSE

16 place de l'Hôtel de ville
 40380 Montfort-en-Chalosse
 Tél. : 05 58 98 60 12
 Email : mairie@montfort-en-chalosse.fr

Type de procédure : Le présent marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un marché de travaux.

Objet du marché : Mise en normes d'un local commercial et réhabilitation d'un logement

Ce marché fait l'objet de 12 lots :

Lot N°1 : Infructueux - Gros-Oeuvre

Durée prévisionnelle des travaux : 14 mois

Modalités de retrait du DCE : Les dossiers seront disponibles à partir du Lundi 6 février 2023 à 12h en téléchargeant les pièces sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics <https://marchespublics.landespublic.org> ou en les demandant par mail à la mairie : mairie@montfort-en-chalosse.fr.

Date de remise des offres : samedi 03 juin 2023 à 17 h.

Modalités de réception des offres : Uniquement par voie électronique. Les offres sont à déposer sur la plateforme : <https://marchespublics.landespublic.org>

Critères de jugement des offres :

Critère n° 1 : Prix : 40 %

Critère n° 2 : Valeur technique : 40 %

Critère n° 3 : Délais : 20 %

Les offres sont susceptibles de faire l'objet d'une négociation.

Date d'envoi à la publication : 17/05/2023

L23AL02455



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉCLASSEMENT DE 3 SEGMENTS DE CHEMINS RURAUX

Par arrêté n°2023-3.5.1, le Maire de Narrosse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement du domaine public de 3 segments de chemins ruraux en vue de leur aliénation :

- Chemin du Hillon
- Chemin du Cam de Lelanne
- Chemin sans nom situé route de Lacrouts

L'enquête se déroulera du **05/06/2023 à 09 h au 19/06/2023 à 17h** pour une durée de 15 jours consécutifs en mairie de Narrosse au 117 rue des Écoles.

Monsieur Claude LABAOU a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Il se tiendra à disposition du public à la mairie de Narrosse :

- Le **lundi 05/06/2023 de 9 h à 12 h**

- Le **lundi 19/06/2023 de 14 h à 17 h**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations :

- Sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Narrosse
- Par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse postale de la mairie au 117 rue des Écoles 40180 Narrosse
- Par voie numérique à l'adresse suivante : affairesgenerales@mairie-narrosse.fr

La limite de réception des courriers et courriels est fixée au **lundi 19/06/2023 à 17 h**. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête.

L23AL02396

Prescripteur,

Une annonce à Paris, Marseille, Lyon,
Strasbourg, Lille, Nantes...

Ne cherchez plus un correspondant,

LES ANNONCES
LANDAISES
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.



CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION

D'un ensemble de 20 logements collectifs comprenant 7 logements en accession sociale et 13 logements en locatif social à Soustons (40140)

Maître d'Ouvrage :

Le C. O. L

S.C.I.C. HLM - 73 rue de Lamouly - CS 80133 - 64601 Anglet Cedex

Objet de la consultation : Construction d'un ensemble de 20 logements collectifs comprenant 7 logements en accession sociale et 13 logements en locatif social à Soustons (40140).

Procédure de passation : Procédure adaptée.

Maître d'œuvre d'Exécution : M. Mathieu FAUTHOUS - Tél. : 07.87.04.00.68 - Mail : gascogne.coordination@gmail.com

Désignation des lots :

Lot 00 : Fondations profondes

Lot 01 : Gros Œuvre

Lot 02 : Etanchéité

Lot 03A : Charpente

Lot 03B : Couverture

Lot 03C : Zinguerie

Lot 04 : Isolation en combles

Lot 05 : Menuiserie extérieure PVC

Lot 07 : Plâtrerie - Cloisons sèches - Isolation

Lot 08 : Revêtement de sols durs - Faïences

Lot 10 : Revêtement de sols souples

Lot 11 : Menuiserie intérieure

Lot 11bis : Escalier bois

Lot 12 : Electricité Courants forts-Courants faibles

Lot 13 : CVC/Plomberie

Lot 14 : Peinture

Lot 15 : Serrurerie

Lot 18 : Ravalement façades

Modalités d'obtention du dossier : Dossier à télécharger sur la plateforme Marchés Online à partir du : 10 mai 2023 https://marchesonline.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_recherche.do

Délai d'exécution : 17 mois y compris période de préparation

Démarrage prévisionnel construction : début 3^{ème} trimestre 2023

Renseignements et précisions concernant le programme, à obtenir auprès de : Renseignements administratifs : Les informations relatives au programme seront communiquées dans le cadre du dossier de consultation des entreprises qui sera publié sur la plate-forme. Toute question peut - être déposée sur la plateforme afin que toute entité intéressée puisse en être informée. Pour toute problématique particulière rencontrée, vous pouvez contacter le service construction du COL - Maîtrise d'ouvrage - Chargé de programmes immobiliers en la personne de Rémi CHAPPAZ au 05.59.52.56.60.

Renseignements techniques : Mathieu FAUTHOUS - Tél. : 06.81.83.15.62 - Mail : gascogne.coordination@gmail.com

Date limite de réception des offres et lieu de dépôt : Le lundi 12 juin 2023 à 17 h au COL 73 rue de Lamouly, CS 80133, 64601 Anglet.

Imed ROBBANA, Le Directeur Général

L23AL02281

Le public pourra formuler ses observations par courrier transmis au Commissaire Enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique ;

- Sur support papier :

À la mairie de Lussagnet, 100 place Catherine de Médicis, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit les lundi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h - mercredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h et jeudi matin : de 9 h à 12 h.

À la mairie d'Hontanx, 1 place Antoine Dubon, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit les lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h et le jeudi : de 13 h 30 à 18 h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprend une présentation non technique, une étude d'impact, une étude de dangers, un résumé non technique, l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement et la réponse du pétitionnaire à cet avis.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale aux mairies de Lussagnet et Hontanx, à l'attention du Commissaire Enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public à la mairie de :

- **Lussagnet : lundi 15 mai 2023 de 09 h à 12 h - mercredi 14 juin 2023 de 08 h 30 à 11 h 30.**

- **Hontanx : jeudi 1^{er} juin 2023 de 15 h à 18 h.**

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Lussagnet et Hontanx, en préfecture et sur le site internet des services de l'État dans les Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Thomas AULLO, responsable de projet - Tél : 06 33 55 00 81 - Mail : thomas.aullo@terega.fr

Mont-de-Marsan, le 24 avril 2023

Pour la préfète et par délégation, la secrétaire générale adjointe, Dominique PEURIERE

L23AL02067

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES 12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / **05 58 45 03 03**



PRÉFECTURE DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale et permis de construire concernant un projet de parc photovoltaïque dénommé «Projet SOLUS» sur les communes de LUSSAGNET et HONTANX présentée par la Société TEREGA

Par arrêté préfectoral du 24 avril 2023, une enquête publique unique portant sur le projet susvisé d'une durée de 31 jours est prescrite du **lundi 15 mai au mercredi 14 juin 2023 inclus, 11 h 30.**

Au terme de la procédure, la préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation, après avoir recueilli l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le Commissaire Enquêteur est Monsieur Gérard LAGRANGE ; le Commissaire Enquêteur suppléant est Monsieur Philippe FAYE.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante : <http://www.landes.gouv.fr/icpe-processus-autorisation-r594.html>



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne
(«projet Golfe de Gascogne»)

RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ
Ouverture de l'enquête publique complémentaire préalable à :

- La Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune ;
- La Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférentes ;
- Une Concession d'utilisation du domaine public maritime ;
- Une Autorisation environnementale ;
- L'implantation d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde - 33), de Seignosse (Landes - 40) et Capbreton (Landes - 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral.

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE

- **Sur le territoire du département de la Gironde (33)** : Ambès, Arzac, Avensan, Cézac, Cubnezais, La Teste-de-Buch, Lacanau, Le Pian-Médoc, Le Porge, Lège-Cap Ferret, Macau, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Laurent d'Arce, Sainte-Hélène, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos.
- **Sur le territoire du département des Landes (40)** : Angresse, Bénesse-Maremne, Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et-Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vielle-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains.
- **Sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques (64)** : Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne.

Par un arrêté inter préfectoral en date du 15 septembre 2022, la préfète de la Gironde, la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique au titre des articles L 123-6 et suivants du code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (ci-après nommé projet Golfe de Gascogne) et ses procédures administratives afférentes.

Cette enquête a eu lieu du lundi 17 octobre 2022 au 16 décembre 2022 inclus et la commission d'enquête a remis ses rapports et conclusions le 9 février 2023.

Le résultat des appels d'offre lancés pour ce projet ont révélé une augmentation significative du coût global du projet portant son montant à 3, 100 milliards d'euros.

La Commission de la Régulation de l'énergie par son avis en date du 2 mars 2023 (n° 2023-75 - modification de la décision conjointe de répartition transfrontalière du projet Golfe de Gascogne) a pris acte de la ré-évaluation à la hausse des coûts du projet au regard de l'estimation initiale des coûts établie en 2017.

Considérant qu'il y a lieu de tenir le public informé de l'évolution de ces coûts, RTE (Réseau de Transport Electricité) a sollicité la tenue d'une enquête publique complémentaire au titre de l'article L 123-14 II du code de l'environnement.

Par arrêté inter préfectoral en date du 7 avril 2023, les préfets de la Gironde, des Pyrénées-Atlantiques et la préfète des Landes ont donc prescrit une enquête publique complémentaire, dont la seule finalité est de porter à la connaissance du public l'évolution du coût global du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne.

Cette enquête publique complémentaire a lieu **du lundi 15 mai 2023 au vendredi 2 juin 2023 inclus**, soit pendant 19 jours consécutifs, sur le territoire des communes énoncées ci-après.

Par une ordonnance de la Présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 28 mars 2023, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique complémentaire. Elle est composée comme suit :

Président de la commission d'enquête :

Monsieur Daniel DECOURBE, Officier retraité de la Gendarmerie Nationale

Membres de la commission d'enquête :

- Monsieur Maurice CAPDEVIELLE-DARRÉ, Inspecteur des installations classées au Ministère de la Défense - Retraité

- Monsieur Pierre BUIS, Commandant divisionnaire fonctionnel de la police - retraité,

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers complets en version papier sont consultables par le public auprès des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- **Département de la Gironde (33)** : Cubnezais, Saint-Laurent-d'Arce, Ambès, Macau, Salaunes, Le Porge, La Teste-de-Buch.

- **Département des Landes (40)** : Seignosse, Angresse, Capbreton, Biscarrosse, Mimizan, Lit-et-Mixe, Vieux-Boucau-les-Bains.

- **Département des Pyrénées-Atlantiques (64)** : Saint-Jean-de-Luz.

Le dossier en version papier est également consultable auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux Cedex) les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h et le mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h.

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels est mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique sont accessibles auprès des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- **Département de la Gironde (33)** : Avensan, Arzac, Cézac, Le Pian-Médoc, Peujard, Sainte-Hélène, Saumos, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Lacanau.

- **Département des Landes (40)** : Bénesse-Maremne, Gastes, Labenne, Soustons, Messanges, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Soorts-Hossegor, Tarnos, Vielle-Saint-Girons.

- **Département des Pyrénées-Atlantiques (64)** : Biarritz, Ciboure, Guéthary, Urrugne, Anglet, Bidart, Hendaye.

Par ailleurs, durant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site <https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne>

Ce dossier comprenant le dossier initial ayant été soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 octobre au 16 décembre 2022, est complété par les pièces exigées par l'article R.123-23 du Code de l'environnement.

Dans chaque commune visée par l'enquête, un registre dédié permet à toute personne intéressée de consigner ses observations et propositions sur le projet et le dossier d'enquête mis à disposition.

Ces observations et propositions ne peuvent porter que sur la note complémentaire produite en complément du dossier initial.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions peuvent aussi être adressées, avant la clôture de l'enquête, au Président et aux membres de la Commission d'Enquête :

- Par écrit, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans toutes les communes visées par la présente enquête ;

- Par correspondance postale aux communes sièges de l'enquête, à savoir : la mairie du Porge (33), la mairie de Capbreton (40) et la mairie de Saint-Jean-de-Luz (64) ;

- Par voie électronique, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne> et ce du 1^{er} jour de l'enquête au dernier jour, soit du 15 mai 2023 à 8 h 30 au 2 juin 2023 à 18 h.

- Par voie électronique, via l'adresse mail suivante : projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr

En outre, le Président ou les membres de la commission d'enquête se tiennent à la disposition du public pour assurer des permanences aux adresses, jours et horaires fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé :

- **Département de la Gironde : Le Porge : Lundi 15 mai 2023 de 8 h 30 à 11 h 30 - Mercredi 24 mai 2023 de 9 h à 12 h - Vendredi 2 juin 2023 de 15 h à 18 h.**

- **Département des Landes : Capbreton : Lundi 15 mai 2023 de 9 h à 12 h - Samedi 20 mai 2023 de 9 h à 12 h - Mercredi 24 mai 2023 de 14 h 30 à 17 h 30 - Samedi 27 mai 2023 de 9 h à 12 h - Vendredi 2 juin 2023 de 13 h 30 à 16 h 30.**

- **Département des Pyrénées-Atlantiques : Saint-Jean de Luz : Mercredi 17 mai 2023 de 9 h à 12 h - Jeudi 25 mai 2023 de 14 h à 17 h - Vendredi 2 juin 2023 de 13 h 30 à 16 h 30.**

Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête, dans le délai de 15 jours à compter de la fin de l'enquête publique complémentaire seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux Cedex), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique complémentaire, les décisions susceptibles d'être adoptées sont :

- Un arrêté de «Déclaration d'utilité publique» des travaux de construction de la station de conversion, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cubnezais pris par le préfet de la Gironde au titre du code de l'expropriation ;

- Un arrêté de «Déclaration d'utilité publique» des travaux de construction des lignes souterraines et sous-marines nécessaires à la réalisation du projet France-Espagne, pris par la ministre en charge de l'énergie au titre du code de l'énergie ;

- Un arrêté inter préfectoral portant «Autorisation environnementale» des procédures d'autorisation loi sur l'eau, dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, défrichement et évaluation des incidences Natura 2000, pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et le préfet de la Gironde au titre du code de l'environnement ;

- Trois arrêtés préfectoraux portant «Concession d'utilisation du domaine public maritime» pour l'implantation des lignes électriques sous-marines, pris respectivement par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et le préfet de la Gironde au titre du code de la propriété des personnes publiques.

L23AL02064

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

annoncelegale.annonces-landaises.com

POUR VOS ANNONCES LÉGALES

Tél. 05 58 45 03 03

contact@annonces-landaises.com



AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, la SELARL EKIP[®], Mandataire Judiciaire des affaires suivantes :

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT-DE-MARSAN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Greffé n° 4155418 - Nom de l'Affaire - Adresse : SAS OPP, 1105 Route de Bretagne Roch 40000 Mont-de-Marsan - Date Jugt : 13/01/2023

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT-DE-MARSAN LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Greffé n° 4155405 - Nom de l'Affaire - Adresse : SAS AQUIMATCH, 4 Rue André Bergeron 40000 Mont-de-Marsan - Date Jugt : 25/11/2022

Greffé n° 4155634 - Nom de l'Affaire - Adresse : SARL CALOBOIS, 10 Place Saint Roch 40000 Mont-de-Marsan - Date Jugt : 24/02/2023

Greffé n° 4155439 - Nom de l'Affaire - Adresse : SARL PARTHENON GYM, Rue de la Ferronnerie, Bât 46, 40600 Biscarrosse - Date Jugt : 03/03/2023

Greffé n° 4155420 - Nom de l'Affaire - Adresse : SARL AQUITAINE TRAITEUR, 725 Chemin de Hardera, Route du Houga, 40090 Mazerolles - Date Jugt : 20/01/2023

Greffé n° 4155447 - Nom de l'Affaire - Adresse : SAS FAR FINANCEMENT, 260 Route de Jouambet 40190 Saint Cricq Villeneuve - Date Jugt : 17/03/2023

Greffé n° 4155457 - Nom de l'Affaire - Adresse : SAS SIA, 108 Allée Maharia, 40090 Saint-Avit - Date Jugt : 31/03/2023

Greffé n° 4155451 - Nom de l'Affaire - Adresse : SARL CLOUZEAU, 17 Place Aristide Briand 40110 Morcenx - Date Jugt : 24/03/2023

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DAX LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Greffé n° 4155718 - Nom de l'Affaire - Adresse : M. LEDUC Olivier, 2013 Route de Saubrigues 40390 Saint-Andre-DE-Seignanx - Date Jugt : 14/12/2022

Greffé n° 4155758 - Nom de l'Affaire - Adresse : SARL PHENIX RETRO CONCEPT, 109 Avenue de la Liberté 40350 Pouillon - Date Jugt : 15/03/2023

Vous informé que l'ensemble des relevés de créances salariales a été déposé au Tribunal de Commerce de Dax et au Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Rappelle que le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce court à compter de la présente publicité. Le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé, peut saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la publicité.

L23AL02394

CONSTITUTIONS

Par ASSP, il a été constitué la SCI à capital variable : NFL GRAND LARGE. Capital : 2000,00 €. Capital min. : 200 €. Objet : acquisition et gestion civile de biens immobiliers en vue de location ou l'occupation à titre gratuit. Siège : 312 Rue d'Arriet 40180 Oeyreluy. Gérance : LAUSSUCQ Frédéric 312 Rue d'Arriet 40180 Oeyreluy. Les cessions de parts sont libres entre les associés, leurs ascendants ou descendants. Durée : 99 ans. Au RCS de DAX L23AL02138



Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CABANOUS
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle
SIEGE SOCIAL : 51, chemin de Cabannes 40350 POUILLON

OBJET : -La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou achat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

Toutes opérations civiles ou commerciales tendant à la constitution et au dé-

veloppement d'un patrimoine mobilier ou immobilier et de sa gestion, L'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité d'actionnaire ou d'associé desdites sociétés.

Le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe à laquelle la Société appartient

DUREE : 99 ans
CAPITAL : 3000 €
PRESIDENT : Monsieur Cédric COCOYNACQ demeurant 51, chemin de Cabannes 40350 POUILLON

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : l'associé unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à la collectivité des associés lorsque la société comporte plusieurs associés

AGREMENT : Les actions de la société ne peuvent être cédées à quelque titre que ce soit, à tout personne non associée, qu'après agrément de la collectivité des associés.

IMMATRICULATION : RCS DE DAX
 Pour avis,

L23AL02151

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/03/2023, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **groupe ment des huissiers audienciers près le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan**

Forme : SC
Capital social : 600 euros

Siège social : 13 place Joseph Pancaut 40000 Mont-de-Marsan

Objet social : La société a pour objet exclusif la mise en commun des moyens utiles à la tenue des audiences pénales

dans le ressort du Tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan. Elle peut notamment engager le personnel, se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.

Gérance : Monsieur David HOUDAIN demeurant 13 place Joseph Pancaut, 40000 Mont-de-Marsan, Monsieur Pierre Clément BOUNIOL-CARPANETTI demeurant 1 rue Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan, Madame Marie Christine CARPANETTI demeurant 1 rue Maréchal Bosquet, 40000 Mont-de-Marsan, Madame Hélène DOMENGE-JUNCA demeurant 3 rue de Prat 40800 Aire-sur-l'Adour, Madame Orianne DURAND-DUPOUY demeurant 13 place Joseph Pancaut, 40000 Mont-de-Marsan, Madame Marie ESTEFFE demeurant 3 rue de Prat 40800 Aire-sur-l'Adour, Monsieur Didier GABIN demeurant 45 avenue du Maréchal Foch 40000 Mont-de-Marsan, Madame Virginie MAURY demeurant 19 impasse Honoré de Balzac 40200 Mimizan, Madame Séverine ZAVOLI demeurant 693 avenue Henri Guillaumet 40160 Parentis-en-Born.

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de Mont-de-Marsan. L23AL02284



Aux termes d'un ASSP en date du 11/05/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : JEREMY FONTENEAU CONSULTING

Objet social : Consulting dans le digital et transformation, Création de solutions informatiques, applications numériques-Product designer fabriquer des solutions informatiques et de mettre en place les process qui les entourent Webdesigner concevoir et réaliser l'identité visuelle d'un site internet et création des éléments graphiques.

Siège social : 1707 AVENUE CHARLES DE GAULLE, 40510 SEIGNOSSE
Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX

Gérance : M. FONTENEAU jeremy, demeurant 1707 avenue charles de gaulle, 40510 SEIGNOSSE

L23AL02355

Par acte sous signature privée à Soorts Hossegor (Landes), le 5 mai 2023 il a été constitué une SCI dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : APOLLINE

Siège social : 21 avenue de Liposse à Seignosse (40510)

Capital social : 1.000 euros

Objet : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, mise à disposition au profit des associés, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers

Gérants : M. Vincent CHABANNES demeurant 21 avenue de Liposse à Seignosse (40510), M. Paul-Mathieu CHABANNES et Mme. Claire NICOLAS CHABANNES demeurant ensemble 32 impasse de la Chênaie à Angresse (40150)

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la totalité des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dax.

Pour avis

L23AL02356



Aux termes d'un ASSP en date du 03/05/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MS IMMO

Objet social : La construction, l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; la vente de tous immeubles et biens immobiliers ; la construction, l'acquisition, la gestion et la location de box ; la prestation de conciergerie;

Siège social : 204 rue des Sabotiers, 40160 PARENTIS EN BORN

Capital : 3 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN

Président : M. MAZE Sébastien, demeurant 204 rue des Sabotiers, 40160 PARENTIS EN BORN

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : En dehors des opérations de reclassement, toute cession d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Pour avis
 Le Président

L23AL02364



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 05/04/2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : POUYFAUCON IMMOBILIER

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1 000 euros

SIEGE : 351 route de Sabathé 40190 LE FRECHE

OBJET : Location de tout type de biens immobiliers, promotion immobilière, achats de biens ou terrains, construction-vente, ventes immobilières.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant. Toute cession d'action est soumise à l'agrément des associés statuant à la majorité.

PRESIDENT : Monsieur Guillaume POUYFAUCON demeurant 351 route de Sabathé 40190 LE FRECHE.

IMMATRICULATION : au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis,

L23AL02365

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

contact@annonces-landaises.com



Constitution le 09/05/2023 pour 99 ans, de la **SCI HEPHAISTOS**, capital de 5000 € par apports en numéraire, siège social : MIMIZAN (40200) 11 rue du Pont, objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Les gérants sont : Madame Chloé VEZZOLI et Monsieur Anthony FERRERO, demeurant ensemble à MIMIZAN (40200) 48 impasse des Grives. Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'AGE.
RCS MONT DE MARSAN.

L23AL02425



2 Rue Président,
Rue Georges Pompidou
31800 Saint-Gaudens

Par ASSP en date du 01/12/2022, il a été constitué une SASU dénommée :

AGRILOISIRS

Siège social : Route de la Cote Lieu dit Grand Champ, 40420 Vert. Capital : 22.000 €. Objet social : Transport de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur, destinés au transport public routier de marchandises ; Gardiennage de mobil home ; Calage et décalage de mobil home ; Achat, vente et location de machines-outils, métaux, matériels et véhicules légers, agricoles, industriels, maritimes et de loisirs neufs et occasions Président : M. GOUAILLARDEU Christophe demeurant Quartier Gouloume 64570 Aramits élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Clauses d'agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL02452

MODIFICATIONS



PRUET PEINTURE SAR-LU

EURL au capital de 3 000 €
Siège social : 55 Chemin de Brouste
40400 SAINT YAGUEN
RCS de DAX n°841 423 379

En date du 30/04/2023, l'associé unique a décidé à compter du 30/04/2023 d'augmenter le capital social de 97 000 € par incorporation de réserves en le portant de 3 000 € à 100 000 €.

Article «Capital social» des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de DAX.

Pour avis
L'associé unique

L23AL02147



AVIS DE PUBLICITE

STRATI SERVICE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 38 000 €
Siège social : Zone Artisanale du Preuilhon
40180 HINX
315 906 859 RCS DAX

Suivant AGO du 28/04/2023 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Alexandre DIAZ, demeurant 66, allée Victor Hugo 40180 CANDRESSE et de Monsieur Romain CURUTCHET, demeurant 873, route de Peyrehorade-Maison Bartine 40300 CAGNOTTE en qualité de gérants à compter du 31/03/2023 et de la démission de Monsieur Jean-Philippe DIAZ de son mandat de gérant au 31/03/2023

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DAX

POUR AVIS ET MENTION

Le gérant

L23AL02230

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Suivant décision unanime des associés de «SCI IKTYSS» SCI au capital de 2.000 euros dont le siège social est à BISCARROSSE (40) 150, rue Jules FERRY, RCS MONT DE MARSAN N°501.526.081, en date du 4/05/2023, il a été décidé de transférer le siège social à BISCARROSSE (40) 106 chemin de Pinsoulet, à compter du 04/05/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

L23AL02267

ANTIC RENOVATION

Société par Action Simplifiée
au capital de 1 000 €

Siège social : au chemin de Hay
2^{ème} maison à droite
40800 DUHORT BACHEN
RCS MONT DE MARSAN 538 921 842

Par décision extraordinaire en date du 30 janvier 2023, l'associé unique a transformé la Société par Action Simplifiée en Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau et a approuvé les statuts qui régiront désormais la Société sous sa nouvelle forme ; désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée : Monsieur Mathieu BANDIERA demeurant à DUHORT BACHEN (40800) chemin de Hay 2^{ème} maison à droite, et mis fin, par voie de conséquence, au mandat de la présidence.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de MONT DE MARSAN.

Pour avis

L23AL02273



Etude de Maîtres
Alain FAURE
Patrick LEGRIGEOIS et
Antoine VANISCOTTE
Notaires associés
à Colomiers (Haute-Garonne),
15 Rue de Limogne

MECADUNO

SCI
Capital : 762,25 €
Siège : Chemin du Garroussal
31770 Colomiers
339 389 470 RCS Toulouse

Aux termes du PV d'AG du 10/5/23, les associés ont décidé de transférer le siège

social à compter du 10/5/23, du : Chemin du Garroussal 31770 Colomiers, au : 4 rue Albert Camus 40480 Vieux-Boucau-les-Bains.

RCS Toulouse.

Nouveau RCS Dax.

Pour avis.

L23AL02328

HPC

SASU au capital de 7.000 €
Siège social : 2 Ter Ferachat
33330 Saint-Pey-d'Armens
914 455 290 RCS de Libourne

Le 25/04/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 25 Allée des Galips 40460 Sanguinet, à compter du 01/05/2023.

Président : M. Hugo Filipe OLIVEIRA RIBEIRO, 25 Allée des Galips, 40460 Sanguinet.

Radiation au RCS de Libourne et réimmatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL02347



LE CHAUDRON

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 000,00 €
Siège social : 185 route de Bougue
Lotissement les Acacias
40090 LAGLORIEUSE
819 429 788 RCS MONT DE MARSAN

Selon décisions du 01/05/2023, il résulte le transfert du siège social de LAGLORIEUSE (40090) 185 route de Bougue Lotissement les Acacias, à SAINT PIERRE DU MONT (40280) 3375 avenue du Président Kennedy, à compter du 01/05/2023. Article 4 des statuts modifié.

L23AL02360

VSAD

SARL au capital de 200 000 €
Siège social : 951 route d'Eauze
40310 GABARRET
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°490 396 322

L'AGE du 14/04/2023 a décidé à compter du 14/04/2023 d'augmenter le capital social de 193 200 € par Augmentation du capital en le portant de 7.000 € à 200.200 €.

Article Numéro 6 et 7 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
Mme. TORTOSA

L23AL02372

FIDAL

AVOCATS
31 avenue Jules Bastiat,
BP 60133,
40103 Dax Cédex

Par décisions unanimes des associés de la Société **LESBATS - SCIERIES D'AQUITAINE** Société par Actions Simplifiée au capital de 1.606.222 euros Siège social : Au Bourg à Léon (40550) RCS de Dax sous le numéro 985 620 129 il a été décidé de nommer de Monsieur Benoît, LESBATS, demeurant à Léon (40550) 595 avenue de l'Océan aux fonctions de

Directeur Général de la société, à compter du 1^{er} avril 2023 et ce pour une durée illimitée. RCS Dax.

Pour avis

L23AL02379



Mes Isabelle BONNARDEL
Jean DARMUZEY
Paul NOEL
Elodie LAFFARGUE
Notaires Associés
190 rue Jules Ferry,
BP 60094
40601 Biscarrosse cedex

SCI ALPHONE DAUDET
Société civile immobilière
Au capital de 1 372,04 €
Biscarrosse (40600)
1 rue Alphonse Daudet
Identifiée au SIREN sous le numéro 338
723 661 RCS MONT DE MARSAN

CESSION DE PARTS

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales reçu par Maître Jean DARMUZEY, notaire à BISCARROSSE (40600), le 26 avril 2023, enregistré à MONT DE MARSAN le 11 mai 2023, référence 4004P01 2023 N 00679, M. Raphaël ORTEGA, époux de Mme Marylin Corinne PITTIE, demeurant à BISCARROSSE (40600) 150 rue Tchicoys a cédé 30 parts de la SCI ALPHONSE DAUDET, dont le siège social se situe 1, rue Alphonse Daudet 40600 BISCARROSSE, immatriculé au RCS de MONT DE MARSAN sous le n°338723661. Au profit de Mme Pascal CETRAN, soit 4 parts et M. Bernard BREGEON, soit 26 parts. En conséquence de cette cession M. ORTEGA démissionne de ses fonctions de co-gérant. Pour avis, Le notaire.

L23AL02383



ZA Peyre, rue de Classun
40800 Aire-sur-l'Adour
05 58 71 60 40

EARL LANDEZKAK

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital social : 26.550 €
Siège social : lieudit Gaztaina
40320 Mauries
N° 378 552 848 RCS MONT-DE-MARSAN

Suite aux délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 avril 2023, les associés ont décidé à l'unanimité :

- De nommer M. Joris RECARTE, demeurant lieudit Gaztaina 40320 Mauries, aux fonctions de gérant à compter du 25 avril 2023 pour une durée illimitée.

- D'ajouter à l'objet social de la société, à titre d'objet accessoire, la production d'électricité d'origine photovoltaïque, en vue de la revente de cette production.

- De proroger la société d'une durée de 59 ans. Initialement prévue pour 40 ans, la durée de la société est portée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés le 10 juillet 1990. Son terme est donc fixé au 10 juillet 2089.

- L'adoption de nouvelles règles statutaires.

Les statuts mis à jour et les actes afférents à ces résolutions seront déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention, les Gérants

L23AL02385



cabinet d'avocats joëlle bordy

CABINET D'AVOCATS JOËLLE BORDY
42, cours Georges Clemenceau
33000 - BORDEAUX
Tel : 05.57.14.39.20 - Fax : 05.57.14.39.21
Mail : contact@cabinetbordy-avocats.com

PALMICLEAN

Société Anonyme
Au capital de 120.000 €
Siège social : 300, rue de Piquette
40700 HAGETMAU
835.201.641 RCS MONT-DE-MARSA

Suivant délibération en date du 22-03-2023, le Conseil d'Administration a nommé à titre provisoire en qualité d'administrateur, dans les conditions de l'article L.225-24 du Code de commerce, Monsieur Jean-Marc BOURGEIX, demeurant 13 Lieu-dit Peut, 33420 Camiac et Saint Denis, en remplacement de Monsieur Richard TRENY, démissionnaire, et ce pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

L23AL02392

SCI DES CHENES

SCI au capital de 10 000 €
Siège social : 14 Rue des Chênes
33380 BIGANOS
RCS de BORDEAUX n°481 966 711

AVIS DE MODIFICATION

L'AGE du 15/05/2023 a décidé à compter du 15/05/2023 de :

- Transférer le siège social de la société au 44 Route de Hourson, 40410 SAU-GNACQ ET MURET.

Modification au RCS de BORDEAUX
Pour avis
Gilles FRANCAIS, Le Gérant
L23AL02408

SINAH BOOKING

SARL au capital de 1 €
Siège social : 187 bis rue de l'Église
40260 Castets
850 296 476 RCS de Dax

Le 15/05/2023, le Gérant a décidé de transférer le siège social à : 43 rue du Tambour 40990 Saint-Paul-lès-Dax.

Modification au RCS de Dax.
L23AL02416

Du procès-verbal du 15 mai 2023 des résultats de la consultation écrite, initiée le 4 mai 2023, des associés de la société **HOLDING PHILIPPE JACQUEMAIN - HPJ**, SAS au capital de 249.900 €, Centre Commercial Grand Mail Adour Océane, boulevard Saint Vincent de Paul 40990 Saint-Paul-lès-Dax 521 503 789 RCS Dax, il résulte que les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour qu'elle devienne **HOLDING PHILIPPE JACQUEMAIN** et de changer le sigle FPJ pour qu'il devienne HPJ.

Pour avis, le Président
L23AL02424



Cabinet JL DEKENS
CONSULTANTS - TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

Par décision en date du 28 avril 2023, l'associé unique de la société **EURL FERNANDES NUNO**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 4.000 euros dont le siège social est 1 155 route de Morcenx 40110 Arengosse, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 442 821 963, a décidé, à compter du même jour :

- De transformer la société en Société par Actions Simplifiée ;

- De désigner en qualité de président de la société, pour une durée illimitée, Monsieur Nuno FERNANDES DOS SANTOS SILVA, demeurant à Arengosse (40110), 65 place Aristide Briand, par suite de la cessation des fonctions de la gérance comme conséquence de la trans-

formation de la société en société par actions simplifiée ;

- De modifier la dénomination sociale en **FERNANDES NUNO**.

Les modifications des mentions adiressées publiquement sont les suivantes :

Forme :

- Ancienne mention : SARL à associé unique

- Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Administration :

- Ancienne mention : Gérant : Monsieur Nuno FERNANDES DOS SANTOS SILVA, demeurant à Arengosse (40110), 65 place Aristide Briand

- Nouvelle mention : Président : Monsieur Nuno FERNANDES DOS SANTOS SILVA, demeurant à Arengosse (40110), 65 place Aristide Briand

Dénomination :

Ancienne mention : EURL FERNANDES NUNO

Nouvelle mention : FERNANDES NUNO

Mentions complémentaires :

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des associés.

RCS Mont-de-Marsan

Le Président
L23AL02429

SAS IMF INVESTISSEMENTS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.500 euros
Siège social : 1 bis, rue du Vieux Verger
40200 Mimizan
910 671 114 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 9 mai 2023, il résulte que M. Frédéric MARTINS, demeurant 6 bis avenue du Courant, 40200 Mimizan a été nommé en qualité de Directeur Général de la Société.

Pour avis
L23AL02430



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

NET SERVICES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 6 Rue du Pourguedeuil
40130 Capbreton
950 768 259 RCS Dax

Aux termes d'une délibération des associés du 15 mai 2023 les associés ont décidé avec effet à compter du même jour de :

Modifier la dénomination de la société comme suit :

Ancienne dénomination : NET SERVICES

Nouvelle dénomination : **CREA BOIS**

Modifier l'objet social comme suit : Création, rénovation, entretien, aménagement en bois dont notamment terrasses, pool-house, carport, abri-jardins ; commerce achat vente de tous types de produits

Nommer un directeur général : Monsieur Laurent LACAÏLLE, demeurant 30 Rue des Gemmeurs à Tosse (40230)

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification RCS Dax.

Pour avis,
L23AL02438

DISSOLUTIONS

SCI CLOGUS

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 834 Route de Brana
40990 MEES
RCS de DAX n°884 058 264

L'Assemblée générale extraordinaire du 01/03/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 01/03/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. DARTIGUELONGUE Pierre, demeurant 15 Place du Mirailh, 40100 DAX et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DAX.

Pour avis
Mr DARTIGUELONGUE
L23AL02419



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

CLP-RENOV

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital social : 1 000 euros
Siège social : L'ESTENTADE
40090 UCHACQ-ET-PARENTIS
827 468 281 RCS MONT-DE-MARSA

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 15/05/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société.

Monsieur Laurent GIRAUD, Président associé de la Société CLP-RENOV, demeurant l'Estentade -1361 Route de Cere, 40090 UCHACQ ET PARENTIS (FRANCE), a été nommé liquidateur et a reçu les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Le Liquidateur
L23AL02422



10 rue de Mounsempès
40230 St-Vincent-de-Tyrosse
26 rue du Général de Gaulle
40130 Capbreton

SCI MINE PHULPIN

Siège social : 9 rue du Général de Gaulle
40130 Capbreton
Capital social : 1.000 euros
RCS de Dax 907 763 726

Par AGE du 1^{er} août 2022, il a été décidé la dissolution volontaire et anticipée de la société à compter du même jour et de nommer pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame Céline MINE, demeurant 71, avenue des Cerfs 40150 Soorts-Hossegor et Monsieur Guillaume PHULPIN demeurant 1 A rue Balanqué 40130 Capbreton (anciens gérants). Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Le dépôt des actes des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis
L23AL02456

CLÔTURES



LA GALERICA SARL

Société à responsabilité Limitée en cours de liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 115 Route de Roquefort
40120 MAILLERES
898 592 993 RCS MONT DE MARSA

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'AGE du 27/04/2023, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur, Jean Cruz TRETTEL et déchargé ce dernier de son mandat ;

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation au 28/02/2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de MONT DE MARSA.

Mention sera faite au RCS : MONT DE MARSA.

Pour avis,
L23AL01557



EARL DU MAUCAPS

Capital social : 7.500 €
Siège Social : «Le Maucaps»
40190 Bourdalat
R.C.S. de Mont-de-Marsan : n° 420 779 985

AVIS DE LIQUIDATION

Monsieur BEGUE Franck demeurant le Maucaps 40190 Bourdalat, agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de l'EARL DU MAUCAPS a été clôturée le 31/12/2021 suivant décision de l'associé unique du 25 février 2022 et approbation du compte définitif et quitus de sa gestion. Dépôt des actes au greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan (Landes).

Pour avis le liquidateur
L23AL02382

SCI CLOGUS

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 834 Route de Brana
40990 MEES
RCS de DAX n°884 058 264

L'Assemblée générale extraordinaire du 24/04/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. DARTIGUELONGUE Pierre de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 24/04/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DAX.

Pour avis
Mr DARTIGUELONGUE
L23AL02420

ABONNEZ-VOUS

SARL COUPE & COIFF, 36 Rue Moullies 40160 Parentis-en-Born, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 494 930 498. Coiffure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_405

(Jugement du 12 mai 2023)

BREDEL Eric, 1911 avenue du Président John Kennedy 40280 Saint-Pierre-du-Mont, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 450 724 752. Commerce et réparation de motocycles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_422

SARL ROMY, 193 Avenue de la Judée 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 849 871 777. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_423

SAS JDMT 40, 10 Rue Léon Gambetta 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 908 405 939. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_424

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 05 mai 2023)

SAS ATLAND IMMO, 184 Rue de la Coopérative 40210 Labouheyre, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 841 749 229. Agences immobilières. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI 64100 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4002_402

SAS AB2S, 18 Avenue de Bordeaux 40800 Aire-sur-l'Adour, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 788 812 360. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4002_403

(Jugement du 12 mai 2023)

SARL CERADOUR, 367 Route d'Hagetmau 40500 Montsoué, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 893 094 268. Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4002_421

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 12 mai 2023)

SARL LYSLANDES, le Tenoy, 40410 Saugnac-et-Muret, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 488 076 829. Autres cultures non permanentes. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2023_4002_429

CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF

(Jugement du 05 mai 2023)

CASSAGNABERE Michel Régis, 17 Avenue Aristide Briand, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 341 230 514. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif.

2023_4002_400

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 12 mai 2023)

SARL BATI'SON SARL, Lieudit Berdoy 40410 Moustey, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 799 633 698. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_425

SAS MARIANI STRINA, 640 Avenue de la Plage 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 830 733 788. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_426

SAS LES 2 PAT'S DE CANARD, 17 Chemin de Labousquere 40700 Aubagnan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 852 228 451. Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_427

SARL J2M, 76 Rue de la Zone Industrielle 40110 Morcenx-la-Nouvelle, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 891 553 711. Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_428

SARL AU GRAND BONHEUR, Place Claude Lafitte 40420 Le Sen, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 830 671 269. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_430

SAS ABC, 18 Impasse Frédéric Lévrier 40800 Aire-sur-l'Adour, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 532 275 245. Enseignement de la conduite. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_431

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES ET DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 12 mai 2023)

SARL GRESSOT, 134 Chemin de Mathalin 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS Greffe de Dax 411 453 749. Activités des sièges sociaux. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du Code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2023_4001_481

(Dépôt du 15 mai 2023)

SAS GCB, 6 Esplanade du Général de Gaulle, 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 893 453 647. Débits de boissons. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du Code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2023_4001_482

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT-DE-MARSAN

Dossier N° RG 23/00006.N° Portails DBYM-W-B7H-DF33

Par jugement en date du 11 Mai 2023, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de Mme Audrey **DEDIEU**, demeurant 24 route de Cas-siet 40250 Lahosse.

Répertoire des métiers : 888 088 440 00019

A constaté l'état de cessation des paiements au : 11 mai 2023

A nommé :

Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP⁷ 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

Juge Commissaire : Mme Carine VALIAME

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP⁷ 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les **deux mois** de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, fait à Mont-de-Marsan le 11 mai 2023

Le Greffier

L23AL02375

Dossier N° RG 23/00004 - N° Portails DBYM-W-B7H-DF2A.

Par jugement en date du 11 Mai 2023, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de : Association **LANDES RESSOURCERIE**, demeurant 73 route de Lannux 40800 Aire-sur-l'Adour.

SIRET/SIREN : 801 146 432

A constate l'état de cessation des paiements au : 11 mai 2023

A nommé :

Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP⁷ 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

Juge Commissaire : Mme Carine VALIAME

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP⁷ 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les **deux mois** de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, Fait à Mont-de-Marsan, le 11 Mai 2023

Le Greffier

L23AL02378

Dossier N° RG 22/00022. N° Portails DBYM-W-B7G-DDLJ.

Par jugement en date du 11 Mai 2023, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a prononcé la cession de la **SELARL LO NOTARI DE GEUNA** au profit de Maître **FERRAS** Emmanuel, en qualité d'entrepreneur individuel.

SELARL LO NOTARI DE GEUNA (RCS de Mont-de-Marsan n° 851 062 430) représentée par l'un de ses cogérants, Me Thierry LOUCHARD, demeurant 16 route des Pyrénées 40320 Geaune.

Pour extrait, fait à Mont-de-Marsan, le 11 Mai 2023

Le Greffier

L23AL02381

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 405,07	-1,5%	14,4%	16,7%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 641,14	-1,5%	13,4%	14,3%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 315,79	-1,7%	13,8%	17,1%	4 408,59	3 856,09	Europe
S&P 500	4 122,80	-0,4%	7,4%	2,9%	4 179,76	3 808,10	USA
NASDAQ 100	13 450,67	2,8%	23,0%	9,9%	13 450,67	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 749,40	-1,6%	4,0%	3,8%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	15 903,04	0,6%	14,2%	13,9%	15 961,02	14 069,26	Allemagne
SMI	11 515,41	1,5%	7,3%	-1,3%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	29 842,99	4,7%	14,4%	12,4%	29 842,99	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 290,99	-1,4%	6,5%	7,1%	3 395,00	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AEIS FARMA	13,85	-1,8%	2,3%	8,2%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-17,7%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,46	0,0%	-23,8%	53,1%	4,58	3,40	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,85	31,9%	150,4%	124,4%	3,00	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	0,0%	11,1%	N/A	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	492,00	2,1%	3,8%	4,2%	496,00	458,00	6,7%
EAUX DE ROYAN	92,00	14,3%	11,5%	2,2%	94,00	76,50	6,9%
EUROPLASMA	0,38	-46,4%	-46,4%	-99,6%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	0,82	-19,2%	-46,0%	-66,7%	1,66	0,81	-
GASCOGNE	4,14	0,0%	-7,4%	19,7%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	4,44	-23,4%	-8,3%	-49,1%	7,12	4,44	1,4%
GPE PAROT (AUTO)	1,85	-11,9%	-13,6%	-13,1%	2,21	1,79	-
HYDROGENE DE FRANCE	14,36	-7,8%	-31,3%	-49,4%	22,70	13,72	-
HUNYVERS	12,70	-1,9%	7,2%	5,8%	14,85	11,90	-
I.CERAM	8,35	-11,2%	-18,1%	-41,6%	13,95	7,65	-
I2S	6,40	-0,8%	4,9%	0,0%	6,45	5,85	1,1%
IMMERSION	3,18	-8,6%	24,2%	-43,0%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,18	-10,4%	8,3%	-23,9%	0,26	0,17	-
KLARSEN DATA	2,65	1,5%	72,1%	12,1%	3,13	1,47	-
LECTRA	28,70	-18,1%	-18,5%	-18,1%	40,70	27,75	1,7%
LEGRAND	85,60	3,6%	14,4%	8,5%	89,52	75,22	2,2%
MULTIMICROCLOUD	0,19	-45,7%	-52,5%	-63,8%	0,44	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	14,0%	2,46	1,20	-
OENEO	13,75	-4,5%	-1,8%	-3,2%	15,50	12,85	2,2%
POUJOLAT	26,00	8,3%	-6,5%	21,6%	32,60	22,80	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	4,87	21,8%	47,6%	20,5%	5,02	3,40	-
VALBIOTIS	3,69	-3,7%	2,5%	-35,3%	4,44	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

LOTOS DU FOIE GRAS AUX BONS D'ACHAT

Depuis quelques années et plus encore depuis le Covid et la crise inflationniste, les lotos des villages landais délaissent les paniers garnis pour des cartes cadeaux en supermarché. Signe d'une époque.

Par Julie DUCOURAU

La buvette, les sandwiches à la ventrèche, les frites et les crêpes sont toujours là, mais que ce soit à Saint-Yaguen, Horsarrieu, Labenne ou Laluque, la plupart des lotos bingos landais ont succombé aux bons d'achat, même si certains affichent parfois encore quelques lots supplémentaires. Fini le demi-cochon ou le canard gras qu'on ramenait à la maison.

DOUBLE QUINE ET POUVOIR D'ACHAT

Pour le week-end du 1^{er} mai, la salle des fêtes de Narrosse fait salle comble avec ses 4 500 euros à distribuer, en tickets de 30 à 600 euros de la quine au carton plein, et à dépenser dans un hypermarché de l'agglomération dacquoise. « Depuis trois ans, on a décidé de ne proposer que des bons d'achat, alors qu'on ne faisait que des lots avant, avec de la viande et des filets garnis, confirme Dominique Mendiboure, trésorier du comité des fêtes organisateur de la soirée. C'était beaucoup de travail, et des soucis avec la chaîne du froid. C'est aussi plus facile de partager un bon d'achat qu'une boîte de foie gras quand deux joueurs font double quine en même temps ! »

Et l'enjeu attire davantage, notamment les jeunes, comme les sœurs jumelles trentenaires, Sabrina et Angélique Dartiguelongue : « Quand on gagne, on fait les courses avec, ça améliore le pouvoir d'achat et on est libre de choisir ce qu'on veut ! »

TIRAGE AU SORT ÉLECTRONIQUE

À chaque loto, le comité réalise entre 2 500 et 3 000 euros de bénéfices, soit 1 000 euros de plus que du temps des pâtés, conserves et gâteaux, de quoi mieux assurer les animations des fêtes du village (vachettes, feu d'artifice, etc.) « qui coûtent aussi de plus en plus cher », selon le responsable qui a dû investir il y a deux ans, dans un terminal carte bleue dans la mesure où les gens n'ont plus de liquide sur eux.

Entre 500 et 600 personnes sont, ce soir-là, réunies dans un silence de cathédrale au moment où démarre le tirage au sort électronique des numéros. Robert et Anne Pons qui font deux à trois lotos par mois, pour l'ambiance, en misant une vingtaine d'euros, sont venus spécialement d'Orthez : « Des canards et du cochon, on en a gagné par le passé, mais aujourd'hui, nous aussi on préfère les bons d'achat ! »

